

**PROJET**

**CONTRAT DE PROJETS**

**ETAT-REGION**

**AQUITAINE**

**2007-2013**

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

### SOMMAIRE

#### Contrat de projets Etat-Région

- Visas et engagement contractuel.....	p.4
- Introduction.....	p.5
- Dix grands projets contractualisés pour le développement de l'Aquitaine.....	p.11
Grand projet n°1 : Promouvoir et soutenir le développement des pôles de compétitivité.....	p.13
Grand projet n°2 : Favoriser la recherche et le transfert de technologie.....	p.17
Grand projet n°3 : Améliorer la vie étudiante et moderniser les structures d'enseignement supérieur.....	p.22
Grand projet n°4 : Anticiper et accompagner les mutations économiques et favoriser l'emploi.....	p.25
Grand projet n°5 : Soutenir la compétitivité des filières forêt-bois et agricoles.....	p.28
Grand projet n°6 : Développer le transport ferroviaire de voyageurs et le fret ferroviaire et maritime.....	p.31
Grand projet n°7 : Faire de l'environnement un élément majeur du développement de l'Aquitaine.....	p.36
Grand projet n°8 : Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel aquitain.....	p.39
Grand projet n°9 : Promouvoir une gestion intégrée et durable du littoral aquitain.....	p.43
Grand projet n°10 : Renforcer la rénovation urbaine, levier de la cohésion sociale.....	p.46
- Volet territorial et volets interrégionaux.....	p.49
- Mise en œuvre.....	p.52

Modalités de programmation, suivi et exécution, évaluation et révision du contrat

Conventions et protocoles d'accord de l'Etat et de la Région avec d'autres collectivités territoriales ou établissements publics

- Volet financier.....p.54

Récapitulatif des engagements financiers par grand projet

Tableau de financement par budget opérationnel de programme de l'Etat

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

**Le Préfet de la région Aquitaine,  
Francis IDRAC**

**Le Président du Conseil régional  
d'Aquitaine,  
Alain ROUSSET**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier ministre à Monsieur le Préfet de région en date du 17 juillet 2006,

Vu le mandat complémentaire donné par le Premier ministre à Monsieur le Préfet de région en date du 12 décembre 2006,

Vu l'avis du Conseil économique et social régional du ... relatif au contrat de projets entre l'Etat et la Région Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil régional du ... relative au contrat de projets entre l'Etat et la Région Aquitaine,

**Conviennent ce qui suit :**

### **Article 1**

L'Etat et la Région Aquitaine s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé « contrat de projets Etat-Région Aquitaine 2007-2013 ».

### **Article 2**

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, l'Etat et la Région Aquitaine engageront les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 645,172 millions d'euros
- pour la Région Aquitaine : 668,55 millions d'euros.

**Article 3**

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

**Fait à Bordeaux, le ... 2007**

**L'Etat, représenté par  
Francis IDRAC,  
Préfet de la région Aquitaine**

**La Région, représentée par  
Alain ROUSSET,  
Président du  
Conseil régional d'Aquitaine**

**En présence de ....**

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

### INTRODUCTION : UNE AMBITION PARTAGEE POUR L'AQUITAINE DE DEMAIN

Parce qu'ils mobilisent des moyens financiers considérables pour de grands projets structurants, parce qu'ils rassemblent autour du couple Etat/Région les grandes collectivités sur une vision à moyen terme, parce qu'ils sont issus en Aquitaine d'une large concertation avec les acteurs socioprofessionnels, les contrats de plan ont joué un rôle essentiel pour l'aménagement et le développement durable de nos régions.

L'Etat, la Région, avec l'ensemble des partenaires locaux et singulièrement les départements, ont voulu que cette nouvelle génération de contrats, désormais dénommés contrats de projets, garde cette ambition, recentrée sur un périmètre contractuel plus resserré et sur des projets structurants.

\*

#### **Le contrat de plan : un outil partenarial qui a montré son efficacité**

Avec un engagement financier de 1,4 milliards d'euros, le contrat de plan 2000-2006 de l'Aquitaine avait témoigné de la volonté régionale de faire de ces contrats l'un des piliers de la politique d'aménagement et de développement du territoire.

Il visait en particulier à rattraper le retard historique de notre région en matière de grands équipements, d'infrastructures de transport et de recherche.

Ainsi, la priorité donnée aux transports a permis d'engager des chantiers essentiels, comme la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux, et de mettre en place les bases d'une politique volontariste en faveur du report modal de marchandises.

Le volet routier a rempli son objectif de renforcer la cohésion territoriale, à travers toute l'Aquitaine, et tout particulièrement avec la déviation d'Aire-sur-l'Adour, première étape de la réalisation de la liaison autoroutière entre Bordeaux et Pau en 2010.

Pour favoriser la création d'emplois, l'accent avait été placé sur la recherche, avec un effort considérable du Conseil régional, ainsi que sur la politique industrielle. Dans une région où le potentiel industriel est à conforter, le développement économique nécessite un effort spécifique de la puissance publique dans les secteurs qui porteront les emplois de demain. Ainsi ont été créés et développés l'Institut de la vigne et du vin, le Centre de lasers intenses et applications, la génomique fonctionnelle, l'Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux (IPREM), le pôle judiciaire...

Même si l'Aquitaine peut et doit encore progresser en matière d'innovation et de compétitivité, les grands indicateurs économiques viennent conforter cette stratégie : le taux de chômage est depuis 2006 inférieur à la moyenne nationale, alors qu'il était historiquement supérieur, le produit intérieur brut progresse plus vite qu'à l'échelle de la France et l'Aquitaine reste depuis une décennie dans le peloton de tête des régions les plus créatrices d'emploi du secteur salarié privé.

Ce contrat aura également permis la réalisation ou le lancement de projets structurants pour le développement territorial : pôle international de la préhistoire en Dordogne, IUT Bois des Landes, tourisme fluvial de la Vallée du Lot, nettoyage et la restauration de l'hydraulique du Bassin d'Arcachon, soutien aux parcs naturels régionaux et mise en place des contrats de pays et d'agglomération, actions spécifiques en faveur de la montagne et du littoral...

Dans tous les domaines qu'il concernait, agriculture, développement économique, tourisme, environnement, culture, sport, transport, recherche, le bilan d'exécution de ce contrat est satisfaisant, en dépit des difficultés à tenir les engagements financiers dans certains secteurs.

Il démontre à l'évidence qu'en l'état de l'organisation institutionnelle de la France, le couple Etat/Région, avec les départements, les agglomérations et les pays, peut répondre aux grands enjeux de l'Aquitaine : ouverture du territoire, emploi, recherche et transferts de technologie, qualité de vie, équilibre territorial...

### **Du contrat de plan au contrat de projets : un nouveau cadre de contractualisation**

Le nouveau cadre de contractualisation fixé par l'Etat lors du comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité du territoire du 6 mars 2006 est resserré autour des 3 objectifs de l'Union européenne :

- Compétitivité et attractivité des territoires ;
- Promotion du développement durable ;
- Cohésion sociale et territoriale.

L'Etat a produit dès le 30 mai sa « stratégie de l'Etat en Aquitaine ». La Région a engagé une concertation sur l'ensemble du territoire régional pour élaborer et adopter, le 15 septembre 2006, le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le 18 juillet 2006, le Premier ministre a précisé aux Préfets de région leur mandat de négociation, déterminé des crédits d'Etat et fixé la signature des CPER à la fin 2006. Un mandat complémentaire significatif et tenant davantage compte du contexte et des priorités aquitaines, dans le domaine agricole en particulier, a été exprimé le 12 décembre 2006, à l'issue des premières négociations entre la Région et l'Etat.

L'aménagement du réseau routier ne figure plus dans le contrat de projets. Certains domaines particulièrement importants pour l'Aquitaine, comme le tourisme ou la politique contractuelle avec les agglomérations et les pays, ne retrouvent pas de dotations financières comparables à la période précédente.

Pour autant, avec une dotation de l'Etat, les contributions des agences ADEME et de l'eau et de l'ANRU d'un montant total de 645 M€ (hors programmes interrégionaux), le projet pour l'Aquitaine, au croisement des priorités de la Région et de l'Etat exprime une ambition déterminée.

Avec un engagement de 668 M€, la Région Aquitaine affirme sa volonté de poursuivre sa stratégie contractuelle, conforte ses priorités en matière de transport publics, d'emploi, de recherche et d'innovation et s'investit désormais dans des domaines nouveaux comme le logement, la vie étudiante ou la rénovation urbaine.

Les crédits européens seront mobilisés, à travers des programmes opérationnels dont la préparation et le calendrier de mise en œuvre coïncident désormais avec ceux des contrats de projets.

Enfin, tous les partenaires locaux, et notamment les grandes collectivités locales comme les départements, la communauté urbaine et les communautés d'agglomération, contribueront à la concrétisation de nombre d'actions.

Ainsi, dans les domaines qu'il traite, ce contrat de projets 2007-2013 conforte les partenariats et concentre des budgets importants sur des priorités essentielles pour l'avenir de notre région.

Les crédits contractualisés par l'Etat et la Région atteignent 1,3 milliard d'euros pour dix grands projets.

### **Dix grands projets pour répondre aux quatre défis de l'Aquitaine**

Avec ce contrat, l'Etat et la Région entendent répondre à quatre grands défis pour le développement durable de l'Aquitaine : le défi de l'emploi et de la modernisation du tissu industriel, le défi du report modal, le défi de la préservation de l'environnement et du cadre de vie et le défi de la rénovation urbaine, levier de la cohésion sociale.

<p style="text-align: center;"><b>Le premier défi est celui de l'emploi et de la modernisation de notre tissu industriel et économique.</b></p>
---

5 grands projets répondent à ces priorités absolues pour tous les Aquitains :

#### 1. Les pôles de compétitivité

Les quatre pôles de compétitivité - Aerospace Valley, Route des lasers, Pin maritime du futur, Prod'innov - devraient constituer autant de moteurs du développement régional. Quatre autres projets sont en gestation : Vigne et Vin, Habitat du futur, Glisse et Energie-environnement.

#### 2. La recherche et l'innovation

Première région française pour la part de son budget consacrée à la recherche-développement, l'Aquitaine double les crédits mobilisés sur la recherche dans ce contrat pour financer, avec l'Etat, des projets d'envergure, pluridisciplinaires, fédérateurs et structurants dans les domaines des matériaux, des neurosciences, de l'optique laser, des systèmes embarqués, des énergies renouvelables, etc.

#### 3. L'enseignement supérieur et la vie étudiante

L'attractivité des universités d'Aquitaine doit plus que jamais être confortée. La vie étudiante ne se limite pas à la seule qualité des études. De 5 000 à 6 000 logements seront construits ou rénovés, les campus universitaires, notamment celui de Gradignan-Pessac-Talence, seront réaménagés. Les bâtiments universitaires et de recherche seront mis au standard européen. Enfin, un effort particulier sera fait pour compenser le manque de formations d'ingénieurs par la création de la Cité des ingénieurs, action majeure du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Bordeaux-Université regroupant et fédérant les écoles d'ingénieurs.

#### 4. L'orientation et la formation, pour accompagner les mutations économiques

Dans un monde économique qui évolue rapidement, l'orientation et la formation doivent être accessibles tout au long de la vie. C'est l'objectif de l'Institut régional de l'orientation et des métiers (IROM) qui sera créé, comme de la politique de formation des salariés qui complétera la politique de formation des demandeurs d'emplois, compétence propre du Conseil régional.

#### 5. La compétitivité des filières bois et agricoles

Parce que l'agriculture et l'agroalimentaire constituent un des piliers économiques de l'Aquitaine et qu'il faut préparer l'évolution de la politique agricole commune, ce grand projet vise à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, accroître la qualité des produits agricoles et alimentaires (à travers un renforcement des moyens en recherche, innovation et transfert de technologie pour les filières stratégiques au plan régional), soutenir la compétitivité des industries agroalimentaires et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement. En matière de sylviculture, il s'agira de renforcer la compétitivité de l'exploitation forestière.

<b>Le deuxième défi, c'est celui du report modal et des transports.</b>
---

L'Aquitaine doit à la fois rattraper son retard en infrastructures, préserver son environnement et tirer parti de sa situation géographique pour son développement économique.

Ce défi est d'autant plus vital que l'Aquitaine se situe au cœur de l'un des trois corridors nationaux de fret. Le corridor traversant l'Aquitaine a vu son trafic doubler en l'espace de dix ans, atteignant aujourd'hui une moyenne de 8 500 poids lourds par jour à la frontière de Bariatou, soit autant que dans l'ensemble des Alpes françaises. Les prévisions de trafic réalisées par le ministère de l'Équipement français et le ministère de Fomento espagnol conduisent à estimer que, pour 123 millions de tonnes qui transitent aujourd'hui côté Atlantique, ce sont entre 192 millions de tonnes et 269 millions de tonnes qui sont attendues en 2025, soit une augmentation de 69 millions de tonnes à 146 millions de tonnes sur l'ensemble des modes et de 32 à 58 millions de tonnes par la seule voie terrestre.

Les nouveaux modes d'urbanisation, l'étalement urbain et la hausse de la part de la population urbaine conduisent à une augmentation des déplacements locaux et à un allongement des trajets domicile-travail pour plus de 3 actifs sur 5 autour des principales villes d'Aquitaine. Les deux-tiers de ces déplacements sont réalisés en voiture individuelle, ne comptant généralement qu'un occupant et contribuant à une saturation du réseau.

Le grand projet 6 du présent contrat répond à trois objectifs dans ce domaine, en ayant toujours le souci de réduire l'impact environnemental et de protéger les populations contre les nuisances sonores :

1. Limiter l'augmentation du trafic poids lourds en transit sur l'axe Nord-Sud, par un accroissement de la part du ferroviaire et du maritime assurant le transport marchandises longue distance ;
2. Répondre à l'enjeu d'une Aquitaine ouverte sur l'Europe qui doit valoriser son positionnement géographique par la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) ;
3. Améliorer la vie quotidienne des Aquitains, en développant le TER, par la modernisation du réseau ferroviaire, et par la création de pôles d'échange adaptés et modernisés.

<b>Le troisième défi, c'est celui de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.</b>
---

L'environnement et le cadre de vie déterminent fortement l'identité de l'Aquitaine.

Deux grands projets contribuent à leur préservation :

1. Faire de l'environnement un élément majeur du développement régional

Le changement climatique représente un enjeu environnemental sans précédent pour nos sociétés, et justifie une action volontariste de réduction des consommations d'énergies fossiles par la mise en place d'un « Plan Climat », afin de réduire les concentrations de gaz à effet de serre.

Très sensible à la sécheresse, à la consommation et à l'augmentation de l'évapotranspiration, les ressources en eau s'épuisent. L'Aquitaine, caractérisée par la richesse de ses eaux souterraines et la densité de son réseau hydrographique pourrait dans les années à venir être particulièrement touchée par cette évolution. Le Plan « ressources en eau » prévu à la contractualisation permettra d'améliorer le niveau qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, dans une optique écologiquement et économiquement justifiée.

Un Plan « gestion des risques » viendra compléter ce dispositif, sur le thème des risques naturels (notamment les feux de forêt) et des risques industriels.

2. Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel, dont la richesse est exceptionnelle

Le contrat de projets concentrera son action, en complément de l'action spécifique sur le littoral et les parcs naturels régionaux, sur de grands équipements culturels métropolitains et des sites exceptionnels comme le pôle international de la préhistoire et l'estuaire de la Gironde.

<b>Le quatrième défi consiste à assurer la cohésion des territoires aquitains.</b>
--

Les deux grands projets concernés proposent des actions de développement intégré en faveur de territoires à enjeux spécifiques.

1. Promouvoir une gestion durable du littoral

Les actions contractualisées, coordonnées par le GIP littoral créé par l'Etat, la Région et les collectivités d'Aquitaine, concourront à la préservation et à la valorisation de cinq sites naturels majeurs, atouts du développement touristique, sur le Bassin d'Arcachon, dans les Landes et sur la côte basque. Elles permettront le développement des modes de transport doux, en particulier les pistes cyclables. Elles soutiendront le développement économique par un programme en faveur des saisonniers et par un soutien des filières de la glisse, du nautisme, de la pêche et de l'ostréiculture.

2. Faire de la rénovation urbaine un levier de la cohésion sociale, pour transformer les quartiers en difficulté

Ce grand projet, ciblé sur des quartiers précis des principales agglomérations de l'Aquitaine, permettra la démolition et la reconstruction de logements sociaux, la construction d'équipements publics, le développement de services aux habitants et la création d'activités économiques et d'emplois.

\*

Le contrat de projets vise à intégrer le développement durable dans toutes ses composantes, pour traduire concrètement les engagements pris au niveau européen à Göteborg et au niveau international à Kyoto. Le principe de neutralité carbone sera appliqué, pour mesurer l'impact des investissements sur les émissions de gaz à effet de serre. La mise en place d'indicateurs de développement durable à une échelle régionale permettra de suivre l'évolution des grandes tendances significatives du développement durable régional.

Il vise à faire de l'Aquitaine une grande région d'Europe sur le plan économique et scientifique, en lui conservant cette identité si particulière héritée de la qualité de ses territoires, de ses traditions et de ses cultures.

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

### DIX GRANDS PROJETS CONTRACTUALISES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUITAINE

#### 1. PROMOUVOIR ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES POLES DE COMPETITIVITE

- ACTIONS COLLECTIVES DES ENTREPRISES, HORS IAA ET SECTEUR DU BOIS (PRIORITE 1.1)
- APPUI RECHERCHE ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET NUTRITION-SANTE (PRIORITE 1.2)
- SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU POLE « PIN MARITIME DU FUTUR » (PRIORITE 1.3)
- SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ASSOCIES AUX POLES DE COMPETITIVITE (PRIORITE 1.4)

#### 2. FAVORISER LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- MATERIAUX, LASERS ET SYSTEMES COMPLEXES (PRIORITE 2.1)
- BIOLOGIE-SANTE, NEUROSCIENCES ET BIODIVERSITE VEGETALE ET ANIMALE (PRIORITE 2.2)
- ENVIRONNEMENT, ENERGIE, EAU ET SCIENCES DE L'UNIVERS (PRIORITE 2.3)
- TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES (PRIORITE 2.4)
- VALORISATION CULTURELLE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE (PRIORITE 2.5)

#### 3. AMELIORER LA VIE ETUDIANTE ET MODERNISER LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- VIE ETUDIANTE (PRIORITE 3.1)
- PROJETS INTERUNIVERSITAIRES : POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR « UNIVERSITE DE BORDEAUX » ET AMENAGEMENT DES CAMPUS (PRIORITE 3.2)
- MISE AU STANDARD EUROPEEN DES SITES UNIVERSITAIRES (PRIORITE 3.3)

#### 4. ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET FAVORISER L'EMPLOI

- VEILLE, INFORMATION ET ORIENTATION (PRIORITE 4.1)
- GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (PRIORITE 4.2)
- DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DANS LES POLES DE COMPETITIVITE ET LES TERRITOIRES FRAGILES (PRIORITE 4.3)
- ACCESSIBILITE A LA FORMATION (PRIORITE 4.4)

#### 5. SOUTENIR LA COMPETITIVITE DES FILIERES FORET-BOIS ET AGRICOLES

- MOBILISATION ET PREMIERE TRANSFORMATION DU BOIS (PRIORITE 5.1)
- MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT EN AQUITAINE (PRIORITE 5.2)
- VALORISATION DES PRODUCTIONS ET RENFORCEMENT DES CAPACITES EXPORTATRICES DES FILIERES AGRICOLES (PRIORITE 5.3)
- PLAN « SERRES ENERGIES » - EQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE PROTECTION DES CULTURES VEGETALES (PRIORITE 5.4)
- FAVORISER L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS (PRIORITE 5.5)

## **6. DEVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS ET LE FRET FERROVIAIRE ET MARITIME**

- REALISATION DE LIGNES NOUVELLES A HAUTE PERFORMANCE EN AQUITAINE (PRIORITE 6.1)
- AMELIORATION DU CORRIDOR FERROVIAIRE ATLANTIQUE (PRIORITE 6.2)
- DEVELOPPEMENT DU REPORT MODAL MARCHANDISES SUR LE CORRIDOR ATLANTIQUE (PRIORITE 6.3)
- MULTIMODALITE ET MODERNISATION DES VOIES FERREES D'INTERET REGIONAL (PRIORITE 6.4)
- ETUDES (PRIORITE 6.5)

## **7. FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN ELEMENT MAJEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUITAINE**

- ANCRER LES TERRITOIRES AQUITAINS DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PRIORITE 7.1)
- UN PLAN CLIMAT REGIONAL AMBITIEUX (PRIORITE 7.2)
- UN PLAN DE GESTION QUALITATIF ET QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU (PRIORITE 7.3)
- LA DIFFUSION D'UNE CULTURE DU RISQUE (PRIORITE 7.4)

## **8. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL AQUITAIN**

- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER DE LA VALLEE DE LA VEZERE (PRIORITE 8.1)
- PATRIMOINE CULTUREL (PRIORITE 8.2)
- PATRIMOINE NATUREL (PRIORITE 8.3)

## **9. PROMOUVOIR UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DU LITTORAL AQUITAIN**

- DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET DE L'OBSERVATION MARITIMES ET LITTORALES (PRIORITE 9.1)
- PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (PRIORITE 9.2)
- ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU LITTORAL (PRIORITE 9.3)
- SOUTIEN A LA PECHE ET A L'OSTREICULTURE (PRIORITE 9.4)

## **10. RENFORCER LA RENOVATION URBAINE, LEVIER DE LA COHESION SOCIALE**

- GROUPE 1 (PRIORITE 10.1)
- GROUPE 2 (PRIORITE 10.2)
- GROUPE 3 (PRIORITE 10.3)

## **VOLET TERRITORIAL ET VOLETS INTERREGIONAUX**

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

<p style="text-align: center;"><b>GRAND PROJET N°1</b> <b>PROMOUVOIR ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES</b> <b>POLES DE COMPETITIVITE AQUITAINS</b></p>
---

## **1. Un territoire exposé aux mutations économiques**

L'économie aquitaine repose sur le dynamisme des secteurs de haute et moyenne technologie comme l'aéronautique, l'industrie spatiale et de défense, la chimie, la pharmacie et les matériaux, sur celui de secteurs plus traditionnels tels que l'énergie, l'agriculture et l'agroalimentaire ou le bois-papier, et notamment sur celui de l'économie résidentielle, en raison de l'attractivité de l'Aquitaine et de son activité touristique.

Le tissu industriel aquitain révèle toutefois certaines fragilités en matière de recherche-développement, de positionnement international de ses entreprises, d'innovation et de compétitivité, ainsi qu'un déficit d'entreprises de taille moyenne. La sphère productive est sous-représentée dans la région : l'industrie, les services aux entreprises, les activités de logistique et le commerce de gros sont moins présents qu'au niveau national. L'industrie occupe avec seulement 14,8% de l'emploi total, une place relativement moins importante dans l'économie de l'Aquitaine que dans celles d'autres régions françaises, où le secteur tertiaire est moins développé.

De plus, les mutations économiques, nationales et internationales, et leurs conséquences (délocalisations, restructurations) affectent l'équilibre du tissu industriel de la région. Les évolutions technologiques et la concurrence étrangère fragilisent la position commerciale des entreprises, soumises à de fortes pressions en termes de compétitivité.

Si la région dispose d'atouts considérables, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et des hautes technologies, la dispersion des moyens et des forces nuit à l'efficacité des investissements et des projets des entrepreneurs, au développement de ses filières industrielles à haute valeur ajoutée et au rayonnement international de l'Aquitaine. L'apport des pôles de compétitivité constitue une réponse à cette situation.

## **2. Poursuivre l'effort engagé pour la compétitivité de l'Aquitaine**

Face aux mutations économiques, l'Aquitaine s'est engagée dans une politique industrielle déterminée, pour accroître sa capacité d'innovation et de compétitivité et relever le défi de la concurrence internationale.

Le partenariat, l'innovation et la visibilité internationale conditionnent le dynamisme du territoire aquitain. Les pôles de compétitivité visent à organiser des synergies sur un même territoire entre les entreprises, les centres de formation et les unités de recherche. Leur développement renforcera les spécialisations de l'industrie aquitaine et favorisera l'émergence de nouvelles activités.

Des efforts importants ont déjà été consentis en matière d'enseignement supérieur, de recherche (multiplication par 4 des crédits régionaux et par près de 3 des crédits d'Etat) et de transfert de technologies, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité labellisés au

niveau national. Ils seront poursuivis, avec le doublement des crédits régionaux et la multiplication par 1,5 pour l'Etat des crédits contractualisés.

L'amélioration de la compétitivité et des performances des projets industriels et le renforcement du potentiel d'innovation des entreprises installées en Aquitaine constituent les objectifs prioritaires de ce grand projet.

La mise en réseau, selon une logique de *clusters*, est identifiée comme le moyen de soutenir l'investissement immatériel des entreprises en fonction des besoins exprimés, du contexte local et des orientations fixées au niveau régional. Les actions collectives sont également un moyen privilégié pour mobiliser des groupes d'entreprises et les amener à progresser ensemble. Ces actions n'excluent en rien la mise en place hors CPER d'aides individuelles, notamment à l'investissement matériel lorsque celui-ci s'intègre dans un plan de développement stratégique.

Le renforcement du tissu économique régional passe aussi par le soutien des compétences en matière de recherche, de formation et de plateformes mutualisées pour la conception, l'expérimentation et la mise au point de produits, notamment dans les domaines des matériaux composites, des biotechnologies et des lasers. Ces équipements participent à la structuration du tissu économique régional et facilitent son développement.

La valeur scientifique et technologique des projets d'entreprises (leaders industriels, laboratoires, centres techniques) est le critère retenu par les pouvoirs publics pour l'accompagnement des entreprises participant aux pôles de compétitivité. Les PME ont notamment vocation à s'insérer dans ces programmes de recherche pour que le tissu industriel régional se structure autour de la création d'entreprises innovantes.

### **3. Une stratégie de mise en réseau autour des pôles de compétitivité**

La stratégie de dynamique industrielle en Aquitaine s'articule autour des pôles de compétitivité. L'objectif est de conforter la visibilité internationale du pôle interrégional « Aéronautique, espace, systèmes embarqués » mais aussi de soutenir l'ensemble des secteurs porteurs intégrés aux trois autres pôles de compétitivité labellisés : « Route des lasers », « Industries et pin maritime du futur » (IPMF) et « Prod'innov », ainsi que les pôles en émergence (vigne et vin, glisse, énergie et environnement, méthodes et matériaux innovants pour la construction).

Le présent contrat de projets Etat-Région identifie quatre priorités stratégiques pour le développement des pôles de compétitivité pour les prochaines années.

#### **→ ACTIONS COLLECTIVES DES ENTREPRISES HORS IAA ET SECTEUR DU BOIS (PRIORITE 1.1)**

Les actions collectives accompagnent les PME dans leurs démarches d'innovation, de compétitivité et de positionnement commercial à l'export. Tous les secteurs sont concernés par ces actions mais la priorité est donnée aux secteurs stratégiques pour l'économie régionale et qui ont une visibilité nationale voire mondiale. Tel est le cas pour les PME contribuant aux pôles de compétitivité labellisés (pôle interrégional « Aéronautique, espace et systèmes embarqués », notamment). L'élaboration de

stratégies collectives (intelligence économique, anticipation de directives, recherche de nouveaux marchés) est particulièrement recherchée.

→ **APPUI RECHERCHE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET NUTRITION-SANTE (PRIORITE 1.2)**

L'accompagnement des entreprises des filières agroalimentaires se traduira par le soutien au développement de nouveaux produits ou procédés et la maîtrise de la sécurité alimentaire. Deux types de partenariat seront encouragés : les actions partenariales de recherche appliquée (production et transfert de connaissances) et les partenariats enseignement supérieur/recherche. Dans ce cadre, le centre préindustriel en bio-développement sera accompagné.

→ **SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU POLE « PIN MARITIME DU FUTUR » (PRIORITE 1.3)**

Les partenaires industriels du pôle « Industries et pin maritime du futur » investiront dans des études et des matériels de production pour adapter leur outil de travail aux nouvelles technologies pour le travail du bois. Le projet de plate forme technologique Cap Forest sera soutenu.

→ **SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ASSOCIES AUX POLES DE COMPETITIVITE (PRIORITE 1.4)**

Il s'agit de faciliter l'émergence de projets structurants liés aux pôles de compétitivité, labellisés ou en émergence, et l'acquisition d'équipements mutualisés dans les domaines de la recherche et du transfert de technologies. Plusieurs opérations ont été identifiées.

1/ Les infrastructures des pôles de compétitivité labellisés : pôle AESE (Technowest-Aéroparc, centre pré-industriel composites, parc aéronautique de la CABAB/site Ruwel, plateforme Galileo à Dax), pôle Lasers (centre technique industriel Alphanov), pôle Prod'Innov (plateforme mutualisée Bio-production, centre européen de développement des oléoproduits), pôle Forêt-Bois-Papier (plateforme technique mutualisée « Aboutage bois vert).

2/ Les infrastructures des pôles en émergence : projet d'aménagement de la plateforme de reconversion de Lacq en lien avec le projet de pôle AVENIA (énergie/chimie de l'environnement). Pour valoriser le fort potentiel aquitain de la filière chimie-matériaux, la plate forme de nanomatériaux ARKEMA-ENSCPB (projet pour lequel l'impact des nanomatériaux sur l'environnement et la santé humaine devra être approché), le développement d'une plateforme d'accueil de jeunes entreprises en chimie fine à Lacq, et le centre pré-industriel en matériaux composites et multi-matériaux de haute performance seront développés.

3/ Les équipements scientifiques et techniques nécessaires pour lancer l'activité des projets de recherche ou de transfert de technologie (équipements des centres techniques et plateformes mutualisées) ;

4/ La formation : acquisition d'équipements pédagogiques liés aux formations requises au sein des pôles de compétitivité.

La réussite de ce grand projet permettra de développer les pôles de compétitivité, d'accroître la visibilité de l'Aquitaine dans les secteurs concernés et de faciliter de nouveaux partenariats porteurs d'activité et d'emploi.

Le grand projet n°1 mobilise 61,66 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière).

<b>GRAND PROJET N°1 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 1.1</u> – Actions collectives des entreprises (hors IAA et secteur du bois)</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>
<b><u>Priorité 1.2</u> – Appui recherche aux entreprises agroalimentaires et nutrition-santé</b>	<b>2,56</b>	<b>5</b>
<b><u>Priorité 1.3</u> – Soutien aux entreprises du pôle « pin maritime du futur »</b>	<b>3,3</b>	<b>0,5</b>
<b><u>Priorité 1.4</u> – Soutien aux projets structurants associés aux pôles de compétitivité</b>	<b>11,5</b>	<b>25,2</b>
<b>Sous-total</b>	<b>24,16</b>	<b>37,5</b>
<b>Total Grand Projet n°1</b>	<b>61,66</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

## GRAND PROJET N°2

### FAVORISER LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

#### **1. La recherche en Aquitaine : des performances à amplifier**

En 2006, l'Aquitaine occupe en matière de recherche une position moyenne par rapport aux autres régions françaises, elles-mêmes marquées par un retard en R&D privée sur la moyenne européenne.

Au regard de l'indicateur synthétique « R&D et innovation » de la Commission européenne, l'Aquitaine se situe au 12<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines françaises. L'Aquitaine se place au 5<sup>ème</sup> rang en matière de dépenses en R&D civile avec 1,6% du PIB régional en 2003. Elle est la 8<sup>ème</sup> région française pour le nombre de brevets, représentant 2,1% du total national. Le potentiel de recherche régional ainsi exprimé n'intègre pas les effectifs et les budgets de recherche importants qui relèvent du ministère de la Défense, comme le laser Megajoule du CEA.

Le CPER 2000-2006 a permis un effort substantiel en matière de recherche publique, plaçant l'Aquitaine au premier rang des régions françaises en part de budget régional par habitant consacré à cette activité. L'objectif est bien d'élever la taille critique de la recherche aquitaine dans ses secteurs d'excellence, condition essentielle de l'attractivité et du développement de la région.

Les créations d'entreprises ont été particulièrement dynamiques en Aquitaine en 2005 (5<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour le taux de création d'entreprises – 5,6% des créations de la France métropolitaine) mais il convient d'accélérer les créations d'entreprises innovantes. Pourtant, nombre de résultats de recherche, issus de laboratoires appartenant à des établissements publics ou à de grandes entreprises, sont susceptibles d'aboutir à des créations d'entreprises innovantes ou à de nouveaux produits ou services. Ces projets d'entreprises, directement adossés à la recherche, sont parfois risqués mais bénéficient souvent d'un très fort potentiel de croissance. Le taux élevé de sous-traitance, la petite taille des entreprises et leur méconnaissance des organismes de diffusion technologique et d'intelligence économique sont autant de freins à la mise en place de capacités de R&D. Cela explique pour partie leur faible participation aux programmes cadres européens (PCRD et PCI).

L'Aquitaine compte un retard dans les formations longues non universitaires. Les grandes écoles dans leur ensemble ne représentent en effet que 17,1% des étudiants aquitains, et les formations d'ingénieurs seulement 3% (18<sup>ème</sup> rang national). L'Aquitaine se caractérise par une participation encore trop faible des organismes nationaux de recherche au développement technologique.

L'offre technologique est abondante et diversifiée mais peu ciblée sur les vecteurs d'innovation dans les PME régionales. Un effort important de mutualisation est en cours pour répondre à la demande des entreprises et faciliter la détection de projets innovants issus des travaux des laboratoires de recherche. En ce sens, la Région a créé en 2006 l'agence Innovalis pour rapprocher les besoins technologiques des entreprises des savoir-faire des laboratoires.

## **2. Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires aquitains**

L'innovation, la valorisation économique de la recherche et le transfert de technologie contribuent à renforcer le potentiel de croissance de la région pour faire face à la concurrence internationale et à assurer un haut niveau d'emploi.

Valoriser la recherche c'est d'abord assurer la diffusion de la culture scientifique et faciliter les échanges entre chercheurs, entrepreneurs et le grand public. La promotion de l'esprit d'entreprise, notamment auprès des chercheurs, l'intégration professionnelle des diplômés et la capacité à attirer des chercheurs de haut niveau et les meilleurs étudiants étrangers contribuent à une économie d'innovation robuste. Un effort particulier doit aussi être mené pour favoriser l'insertion dans le secteur privé des docteurs formés par la recherche.

L'Etat et la Région se sont engagés dans une réflexion stratégique concertée, aujourd'hui plus nécessaire qu'hier. Ils partagent une même ambition : dynamiser l'économie régionale en développant l'économie de la connaissance, conformément à la Stratégie de Lisbonne, en augmentant la présence des entreprises aquitaines sur les marchés à forte valeur ajoutée.

L'attractivité de la région Aquitaine dépend de la définition de choix stratégiques prioritaires, reconnus au niveau national pour attirer les leaders français, européens et mondiaux :

- Favoriser la constitution de grands pôles d'excellence en recherche, reconnus et visibles aux niveaux national et international ;
- Stimuler la recherche à finalité économique ;
- Renforcer la croissance des PME en développant leur potentiel d'innovation pour conquérir de nouveaux marchés et participer à la construction d'un espace européen de la recherche ;
- Inventer de nouveaux produits, procédés et services dans les activités industrielles à forte valeur ajoutée, créatrices d'emploi ;
- Renforcer l'effort de recherche public et privé à finalité économique tant sur le plan quantitatif (en % du PIB régional) que qualitatif (objectif d'excellence) ;
- Développer les usages des technologies de l'information et de la communication, au service des entreprises et des citoyens.

Ces décisions conditionnent les initiatives locales. Un diagnostic partagé entre l'Etat et la Région permettra de concentrer des moyens et de valoriser l'effort de recherche mené dans la région. Il prendra appui sur la dynamique sectorielle initiée dans le cadre des pôles de compétitivité industriels labellisés en Aquitaine.

## **3. Une stratégie centrée sur des projets structurants de recherche et d'innovation**

En complément des moyens mobilisés sur les pôles de compétitivité, ce grand projet permettra de disposer d'équipements de recherche et de moyens technologiques performants pour accompagner et favoriser l'innovation. 60% environ des opérations envisagées s'inscrivent dans les pôles de compétitivité labellisés en Aquitaine. Globalement, les priorités dégagées par l'Etat et la Région portent sur des projets structurants.

Un effort particulier est apporté au soutien et à l'animation des structures de valorisation de la recherche et de transfert technologique, en partenariat étroit entre l'Etat et la Région et avec le soutien d'autres collectivités partenaires. Ce changement majeur doit conduire à une simplification, une plus grande efficacité et une stabilité accrue du dispositif de recherche.

Plusieurs domaines technologiques ont une importance stratégique pour le développement de l'Aquitaine. Ils associent universités, grandes écoles, organismes de recherche, centres de transfert de technologie et entreprises. Ce grand projet prend en compte la mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université de Bordeaux » et son rôle de mutualisation des compétences et de valorisation des résultats de la recherche.

Ces projets transversaux et structurants mutualisent des ressources scientifiques et technologiques de haut niveau dans une ambition de reconnaissance nationale et internationale. Ils sont ouverts aux partenariats interrégionaux, transfrontaliers et européens.

Le présent contrat de projets Etat-Région identifie cinq priorités stratégiques de recherche scientifique et de transfert technologique pour les sept prochaines années en Aquitaine.

→ **MATERIAUX, LASERS ET SYSTEMES COMPLEXES (PRIORITE 2.1)**

Ce volet comprend des projets en très forte interaction avec le développement des pôles de compétitivité industriels « Aérospace Valley » et « Route des lasers ». Seront soutenus dans le cadre d'un campus Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), l'extension de l'IMS « Intégration du matériau au système » et la construction d'une unité rattachée à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). Pour la filière matériaux-chimie, seront accompagnés le projet de création d'une plateforme « Caractérisation des matériaux », le projet des « Matériaux formulés intelligents », la recherche sur les nanomatériaux dans le cadre du pôle 4N et celui des nanocomposites thermostructuraux.

Ce volet permettra également de financer les projets de construction du Pétawatt (phases 2 et 3), les projets de centre et optique laser en Aquitaine (Cola 2) et de centre technologique sur le thème du laser et de la photonique (Alphanov).

→ **BIOLOGIE-SANTE, NEUROSCIENCES ET BIODIVERSITE VEGETALE ET ANIMALE (PRIORITE 2.2)**

Cet axe vise une forte mutualisation des compétences scientifiques dans les secteurs liés à la biologie-santé, à la biotechnologie et au développement du pôle d'excellence en neurosciences. Les projets innovants proposés au contrat de projets se situent en amont des pôles de compétitivité PROD'INNOV, Industrie et pin maritime du futur et de la filière viti-vinicole.

Seront soutenus :

- pour la filière biologie-santé, les projets du Neuropôle, de l'Institut de bio-imagerie de l'Homme et du vivant, des plateformes Génopôle et la plateforme d'innovation bio-médicale Xavier Arnoz ;
- pour la filière vigne et vins, le programme de R & D Innovin ;
- pour la filière forêt-bois-papier, les programmes de recherche et transfert Cap Forest, et la construction d'une halle technique à Mont-de-Marsan.

→ **ENVIRONNEMENT, ENERGIE, EAU ET SCIENCES DE L'UNIVERS (PRIORITE 2.3)**

Il s'agit principalement de soutenir les activités de recherche ciblées sur l'environnement et la protection du littoral, la chimie analytique, le développement durable (ressources en eau, énergies renouvelables). Ces actions fédèrent les acteurs du Sud et du Nord de l'Aquitaine et s'ouvrent sur les régions limitrophes (Midi-Pyrénées, Nord de l'Espagne) et l'Arc atlantique.

Seront soutenus :

- pour la filière énergie-environnement, les programmes de recherche en faveur des énergies renouvelables et le pôle « Aquitaine analyse environnement » (2AE) ;
- pour l'océanographie et l'eau, le développement d'un pôle océanographique Aquitaine, le projet d'hydrobiologie de Saint-Pée-sur-Nivelle, le projet d'augmentation des populations de poissons migrateurs et le projet de plateforme interrégionale « Eau et développement durable » Ecobag.

L'extension de l'institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement (IPREM) sera examinée dans le cadre de la révision à mi-parcours du présent contrat.

→ **TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES (PRIORITE 2.4)**

D'autres aspects de la valorisation de la recherche n'émergeront que grâce à l'appui des structures d'intermédiation faisant appel aux laboratoires de recherche, aux cellules de transfert technologique, aux centres techniques prestataires et aux plateformes technologiques participant au dispositif d'innovation technologique mis en place dans la région. L'Agence régionale de l'innovation « Innovalis Aquitaine » sera développée à cet effet. Le projet « Aquitaine Valo » sera soutenu et l'insertion professionnelle des jeunes sera encouragée.

→ **VALORISATION CULTURELLE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE (PRIORITE 2.5)**

Les nouvelles initiatives des centres de culture scientifique technique et industrielle régionaux (CCSTI), en particulier Cap Sciences, Lacq Odysée et Créasciences, seront consacrées aux développements scientifiques d'avenir dans lesquels l'Aquitaine est fortement impliquée. Le projet Archeogrid (Ausonius) sera également développé.

La reconnaissance nationale et internationale sera l'un des critères d'évaluation de la performance des programmes, des équipes de recherche et des choix effectués dans le présent contrat.

Le grand projet n°2 mobilise 161,7 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière).

<b>GRAND PROJET N°2 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<u>Priorité 2.1</u> – Matériaux, lasers et systèmes complexes	22,3	46
<u>Priorité 2.2</u> – Biologie-santé, neurosciences et biodiversité végétale et animale	11,8	23,10
<u>Priorité 2.3</u> – Environnement, énergie, eau et sciences de l'univers	6,1	16
<u>Priorité 2.4</u> – Transferts technologiques	8,8	17,6
<u>Priorité 2.5</u> – Valorisation culturelle et diffusion de l'information scientifique	3	3
<u>Divers</u> – Pôle de recherche en droit et économie à l'UPPA	-	4
<b>Sous-total</b>	<b>52</b>	<b>109,7</b>
<b>Total Grand Projet n°2</b>	<b>161,7</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

<p style="text-align: center;"><b>GRAND PROJET N°3</b> <b>AMELIORER LA VIE ETUDIANTE ET</b> <b>MODERNISER LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b></p>
---

## **1. Le parc universitaire doit être mis au niveau des ambitions académiques de la région.**

En 2005, 102 700 étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Aquitaine. 70 300 étudiants dont 9 000 étrangers poursuivent leurs études dans les universités aquitaines.

Les universités bordelaises (Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 3 et Bordeaux 4) et l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) couvrent les domaines académiques des sciences sociales, de l'économie, du droit et des sciences politiques, les sciences médicales et les filières scientifiques et technologiques.

L'équipement et les infrastructures de base en Aquitaine doivent être mis au niveau des ambitions académiques de la région.

Le diagnostic sur les insuffisances en matière de logement et de restauration est partagé par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine universitaire. En effet, les étudiants boursiers sont proportionnellement plus nombreux en Aquitaine (24% des effectifs) qu'au niveau national. Le CROUS de l'Académie de Bordeaux dispose d'un parc de 7 569 places dont les 2/3 en cités universitaires traditionnelles soit une dotation de 7,3 places pour 100 étudiants, inférieure à la moyenne nationale hors Ile-de-France (8 places pour 100 étudiants).

La plupart des infrastructures datent des années soixante. Elles se sont éloignées des standards européens de l'immobilier universitaire. Ainsi, sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs, le Schéma régional du logement étudiant adopté par le Conseil régional en décembre 2005 a fait apparaître un déficit en logements sociaux dédiés aux étudiants estimé à 3 500 places : 3 000 sur l'agglomération de Bordeaux, 300 sur l'agglomération de Bayonne et 200 sur le reste de l'Aquitaine. Les besoins en matière de restauration sont également très importants : les équipements existants n'ont pas évolué conformément à l'augmentation des effectifs.

Sur la base d'une mobilisation régionale impulsée conjointement par l'Etat et le Conseil régional dès 2004, 1 745 nouvelles solutions de logements pour étudiants ont pu être dégagées en 2005 et 2006. L'apport de l'Etat de plus de 820 prêts locatifs sociaux, les subventions d'équilibre de la Région et les mises à disposition gratuites ou négociées de foncier par l'Etat et les collectivités territoriales ont eu un effet de levier combiné sur le démarrage de nombreuses opérations. Cet effort doit être poursuivi à hauteur de 2 000 places supplémentaires.

La loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche offre à la communauté universitaire la possibilité de disposer d'un instrument de mutualisation de ses activités et de ses moyens : les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Les universités de Bordeaux se sont engagées résolument dans le projet de création du PRES « Université de Bordeaux ».

## **2. Renforcer l'attractivité des universités aquitaines**

L'université constitue indiscutablement un atout majeur dans le développement régional. Sa place dans l'économie de la connaissance suppose l'excellence scientifique de l'enseignement supérieur. L'attractivité des universités conditionne le rayonnement intellectuel et scientifique dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Aquitaine n'atteindra ses objectifs en termes d'accueil d'étudiants et de jeunes chercheurs, français ou étrangers, que si elle sait créer les meilleures conditions d'accueil, d'accompagnement et de travail pour ses étudiants.

Il convient donc de renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur aquitains, conformément aux grandes orientations nationales. Cela suppose qu'un effort particulier soit consenti à la fois pour améliorer la vie étudiante et pour assurer la mise au standard des infrastructures universitaires.

Ce grand projet vise principalement à mettre à niveau les sites universitaires aquitains, en favorisant les opérations relevant de la mise aux normes internationales et celles concernant la vie étudiante. Les travaux concerneront en priorité la rénovation et la mise en sécurité des bâtiments en respectant les impératifs de développement durable (HQE).

## **3. Une stratégie centrée sur l'amélioration des conditions d'études**

La mise à niveau et la restructuration des sites universitaires d'Aquitaine se trouvent au cœur de la démarche stratégique arrêtée par l'Etat et la Région dans ce grand projet n°3.

Les priorités définies à cet effet s'inscrivent dans une politique de site et recherchent un développement équilibré entre les différentes universités.

Ces projets sont complémentaires des opérations inscrites au grand projet n°2 visant à favoriser la recherche et le transfert de technologie.

### **→ VIE ETUDIANTE (PRIORITE 3.1)**

La réhabilitation de 4 100 logements étudiants des cités universitaires traditionnelles sur les agglomérations bordelaise et paloise fera l'objet de financements importants de l'Etat et de la Région. L'Etat s'engage sur le financement d'au moins 400 prêts locatifs sociaux (soit 800 logements) sur la période 2007-2010. Il s'efforcera de mobiliser chaque année sur la période du contrat de projets une enveloppe complémentaire de prêts locatifs sociaux. Le contrat de projets prévoit aussi la création d'espaces de restauration dans les secteurs non équipés ou mal équipés et la modernisation d'équipements existants : Bayonne-Anglet et Carreire à Bordeaux.

→ **PROJETS INTERUNIVERSITAIRES : POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR « UNIVERSITE DE BORDEAUX » ET AMENAGEMENT DES CAMPUS (PRIORITE 3.2)**

Le regroupement et la restructuration des écoles d'ingénieurs du site de Bordeaux (MATMECA, Cognitique, ESTBB, ENSEIRB), pour une meilleure lisibilité et une plus grande fonctionnalité, constitue un axe fort du futur PRES. L'aménagement des campus, notamment celui de Gradignan-Pessac-Talence, est également prévu, conformément au schéma d'aménagement élaboré lors du précédent contrat de plan Etat-Région.

→ **MISE AU STANDARD EUROPEEN DES SITES UNIVERSITAIRES (PRIORITE 3.3)**

L'objectif visé est de réaliser des opérations prioritaires en matière de sécurité, de requalification et de restructuration de bâtiments. Une partie de ces projets de rénovation et de requalification concerne des locaux dévolus à de nouvelles activités de recherche. Toutes les universités d'Aquitaine sont impliquées. Une Maison internationale des langues et des cultures, comportant un auditorium permettant d'accueillir des congrès scientifiques internationaux, sera engagée pour conforter le rayonnement universitaire aquitain.

Le grand projet n°3 mobilise 135,8 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière).

<b>GRAND PROJET N°3 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 3.1</u> – Vie étudiante</b>	<b>16</b>	<b>18,5</b>
<b><u>Priorité 3.2</u> – Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » et aménagement des campus</b>	<b>8</b>	<b>28</b>
<b><u>Priorité 3.3</u> – Mise au standard européen des sites universitaires</b>	<b>42</b>	<b>23,3</b>
<b>Sous-total</b>	<b>66</b>	<b>69,8</b>
<b>Total Grand Projet n°3</b>	<b>135,8</b>	

(\*) En millions d'euros

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

### GRAND PROJET N°4

#### ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET FAVORISER L'EMPLOI

### **1. La situation du marché du travail en Aquitaine est plus favorable que la moyenne nationale mais elle demeure fragile.**

Du 30 juin 2005 au 30 juin 2006, l'emploi salarié du secteur privé en Aquitaine a progressé de 1,8% (moyenne nationale : +1,3%) ce qui correspond à 12 900 créations nettes. L'effectif salarié du secteur privé est évalué à 713 000 personnes (ASSEDIC, hors agriculture).

Mais les évolutions sectorielles sont hétérogènes. L'industrie aquitaine compte 140 000 salariés dépendant de l'emploi salarié privé. L'atténuation de la dégradation de l'emploi industriel constatée en début 2006 semble se confirmer. Toutefois sur un an, l'Aquitaine connaît toujours un solde négatif : -0,8% (-1,9% au niveau national) soit 1 100 emplois en moins. L'emploi dans le secteur de la construction, évalué à 70 000, continue de s'améliorer : sur un an, il a connu une progression de +5,2% en Aquitaine (+3,9% au niveau national), soit 3 500 créations nettes d'emploi. Le secteur tertiaire, qui compte 503 000 personnes en Aquitaine, poursuit sa progression avec +2,1% en un an (+2% au niveau national), ce qui représente 10 500 créations nettes d'emploi dans la région.

Si la diminution du chômage constatée de novembre 2005 à novembre 2006 est importante (-11,6% contre -10% au niveau national) avec 13 700 demandeurs d'emploi en moins, ils sont encore 104 800 en novembre 2006, dont près de 30% sont chômeurs de longue durée. Les jeunes représentent 19,5% des demandeurs d'emploi (20,7% au niveau national) ; les femmes 53% (49% au niveau national).

Des secteurs forts en emplois dans la région, tels que l'aéronautique ou l'automobile, connaissent des difficultés et peuvent être source d'inquiétude pour l'avenir.

### **2. Mobiliser les ressources humaines pour relever le défi de la croissance et de l'emploi**

Pour anticiper les mutations économiques et relever le défi de la concurrence internationale, l'objectif est de conduire dans le cadre de ce grand projet des actions favorisant la formation professionnelle et la création d'emplois ciblée sur les pôles de compétitivité et les filières ou territoires les plus exposés au changement. Les filières automobile et aéronautique méritent une attention particulière.

Il s'agit d'encourager la mobilité au sein des entreprises concernées, de fluidifier le marché du travail local et d'accroître l'investissement des entreprises dans une politique active de gestion des ressources humaines. Ces actions doivent être menées le plus en amont possible, ce qui nécessite une veille permanente sur les mutations des secteurs économiques et des territoires. L'évolution nécessaire des métiers et des compétences et l'adaptation des organisations de travail doivent être envisagées.

Dans le cadre de la décentralisation de l'AFPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et d'une convention tripartite avec la Région et l'AFPA, l'Etat s'est engagé à maintenir l'appareil de

formation de l'AFPA et à soutenir ses actions de formation dans le cadre des pôles de compétitivité. Cet engagement est confirmé dans le présent contrat.

L'accompagnement des actions de formation liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera poursuivie pour faire face aux mutations économiques. De plus, afin de soutenir les secteurs d'activités qui participent aux pôles de compétitivité, des formations professionnelles spécifiques seront mises en œuvre.

Une offre de formation de qualité et de proximité pour l'acquisition des savoirs de base sera maintenue. Cette offre de formation à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi prend un caractère indispensable dans les territoires en difficulté, souvent ruraux, où le développement des emplois de service constitue un facteur de développement économique important.

L'Etat et la Région dans le cadre du précédent contrat de plan ont développé une collaboration en faveur du développement de la formation des salariés : elle doit être amplifiée. Hors contrat de plan, un partenariat important avec le Conseil régional s'est organisé pour développer la validation des acquis de l'expérience pour la requalification des actifs.

### **3. Une stratégie de veille, d'anticipation et de développement des ressources humaines**

L'Etat et la Région ont identifiés 4 secteurs prioritaires d'intervention.

#### **→ VEILLE, INFORMATION ET ORIENTATION (PRIORITE 4.1)**

La veille, l'information et l'orientation en direction des acteurs économiques, des salariés et des demandeurs d'emploi concernés par des pôles de compétitivité ou exposés aux mutations économiques. Le centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations, un observatoire régional emploi formation et les maisons de l'emploi sont mobilisés à cet effet. La création d'un Institut régional de l'orientation et des métiers (IROM) s'inscrit dans ce cadre.

#### **→ GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (PRIORITE 4.2)**

Les responsables d'entreprises seront incités à prendre en compte la nécessaire adaptation des emplois et des compétences face aux mutations économiques de leur secteur professionnel et du territoire. Une attention particulière est portée aux actions collectives concernant les pôles de compétitivité et les territoires en reconversion. L'ARACT sera mobilisée.

#### **→ DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DANS LES POLES DE COMPETITIVITE ET LES TERRITOIRES FRAGILES (PRIORITE 4.3)**

Ce dispositif mis en œuvre avec les partenaires sociaux vise à sécuriser les trajectoires professionnelles. Il porte notamment sur les TPE/PME, les salariés peu qualifiés et les salariés âgés. L'actualisation des compétences et la validation des acquis de l'expérience s'inscrivent dans des stratégies collectives d'entreprises. L'entretien et la valorisation des équipements de l'AFPA y concourent. Un nouvel effort d'aide à la création d'entreprises pour les publics en difficulté (ADIE) est prévu.

Enfin, en lien direct avec les pôles de compétitivité, des formations spécifiques aux pôles de compétitivités seront mises en place pour permettre aux salariés d'acquérir un

plus grand savoir faire, qu'il s'agisse des entreprises directement concernées ou des entreprises sous traitantes.

→ **ACCESSIBILITE A LA FORMATION (PRIORITE 4.4)**

Elle concerne les actifs se trouvant sur des territoires en reconversion ou concernés par les pôles de compétitivité, pour favoriser l'insertion, l'adaptation et la progression professionnelle. La formation ouverte et à distance (FOAD) sera développée principalement dans les secteurs ruraux fragiles en s'appuyant sur les TIC pour l'accès à une formation qualifiante. Les emplois de service sont particulièrement concernés.

Enfin, pour lutter contre l'exclusion sociale et faciliter l'accès aux savoirs et qualifications pour tous, une place particulière sera une nouvelle fois donnée à l'acquisition des compétences de base nécessaires pour affronter la vie et le monde du travail.

Le grand projet n°4 mobilise 43,53 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière).

<b>GRAND PROJET N°4 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 4.1</u> – Veille, information et orientation</b>	<b>3,6</b>	<b>13,25</b>
<b><u>Priorité 4.2</u> – Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b><u>Priorité 4.3</u> – Développement des compétences dans les pôles de compétitivité et les territoires fragiles</b>	<b>8</b>	<b>8,57</b>
<b><u>Priorité 4.4</u> – Accessibilité à la formation</b>	<b>4,8</b>	<b>3,31</b>
<b>Sous-total</b>	<b>17,4</b>	<b>26,13</b>
<b>Total Grand Projet n°4</b>	<b>43,53</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

## GRAND PROJET N°5

### SOUTENIR LA COMPETITIVITE DES FILIERES FORET/BOIS ET AGRICOLES

#### **1. L'agriculture et la filière forêt/bois : des secteurs dynamiques, un potentiel à valoriser**

En 2004, l'agriculture régionale a généré 2,6 milliards d'euros de valeur ajoutée. Elle représente 5% du PIB régional, un niveau double de celui de la France, et s'appuie sur une filière agroalimentaire dynamique qui représente 70%, en valeur, de ses productions.

L'agriculture et sa filière aval représentent un secteur créateur de richesses, avec une part importante de productions de qualité et d'activités fortement exportatrices. L'Aquitaine se distingue par la densité de son tissu d'exploitations agricoles (51 000, au deuxième rang national). Près de 22 000 exploitations développent des productions en AOC, sous label, en agriculture biologique ou sous un autre certificat de qualité ou d'origine. Ces démarches, créatrices de valeur ajoutée, contribuent à la différenciation des produits aquitains sur le marché : leur ancrage dans les territoires est un facteur de développement. Certaines de ces productions enregistrent traditionnellement de remarquables performances à l'export dans un contexte concurrentiel (25% du chiffre d'affaires des secteurs vins et fruits et légumes).

L'Aquitaine possède par ailleurs le plus grand massif forestier d'Europe. La forêt couvre 1,85 millions d'hectares soit 44% du territoire régional (de 23% en Lot-et-Garonne à 67% dans les Landes). La forêt cultivée alimente une activité économique de production de bois compétitive qui compte 25 000 emplois directs. Cette filière, fragilisée par la tempête de 1999, se trouve devant un besoin impératif de structuration.

#### **2. Encourager l'excellence des filières agricoles et forêt-bois en Aquitaine**

Ce grand projet visera, en complément du pôle de compétitivité « Industrie et pin maritime du futur », à améliorer la mobilisation du bois (dessertes forestières et exploitations forestières), à développer la filière bois-énergie et à adapter les scieries aux nouvelles conditions du marché (en particulier pour le bois-construction). Il a également pour objectif la modernisation des exploitations agricoles, la sécurisation des revenus des exploitations agricoles face aux aléas climatiques. Il prendra en compte les économies d'énergie, renforcera la qualité des produits agricoles et alimentaires et développera, sur certaines filières identifiées (vins, fruits et légumes), la capacité à l'export du secteur agroalimentaire.

L'agriculture et la filière forêt-bois doivent conforter leur place dans l'économie régionale.

Les filières agricoles s'appuient sur un maillage d'exploitations, qu'il faut moderniser pour maintenir leur compétitivité et mieux les intégrer dans leur environnement. Un effort particulier doit être réalisé pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et relever le défi du renouvellement des générations.

Les productions agricoles doivent s'adapter aux nouvelles attentes du marché. Soutenir les productions de qualité, promouvoir l'innovation et renforcer les capacités exportatrices des filières agricoles tout en prenant en compte les questions environnementales sont les

principaux axes retenus par ce grand projet n°5.

### **3. Une stratégie volontariste de modernisation des filières et de valorisation des productions**

#### **→ MOBILISATION ET PREMIERE TRANSFORMATION DU BOIS (PRIORITE 5.1)**

En complément des actions du pôle de compétitivité « Industries et pin maritime du futur », soutenues dans le cadre du grand projet n°1, il convient de soutenir le développement du tissu industriel de la filière forêt-bois, dans le cadre d'une gestion raisonnée du massif forestier.

Les partenaires industriels du massif forestier aquitain vont investir dans des matériels de récolte de bois et collaborer avec des entrepreneurs de travaux forestiers pour assurer l'approvisionnement en matière première. L'exploitation forestière doit être confortée par un développement du réseau de desserte forestière pour limiter les coûts de transport. Les investissements en forêt seront également accompagnés. Pour sécuriser leur développement, les entreprises de première transformation du bois investiront dans des études et des matériels de production afin d'adapter leur outil de travail aux nouvelles conditions du marché (en particulier bois-construction). Ces projets pourront, dans certains cas, relever du pôle de compétitivité « Industries et pin maritime du futur » sans toutefois se limiter à ce champ.

#### **→ MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT EN AQUITAINE (PRIORITE 5.2)**

Pour renforcer la compétitivité des filières aquitaines et répondre aux enjeux environnementaux, les exploitations d'élevage seront modernisées et améliorées (conditions de travail et de production sur l'exploitation, état sanitaire et bien-être des animaux, protection de l'environnement et insertion paysagère). Dans les filières végétales, l'accent sera mis sur la préservation de l'environnement en ciblant la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, la réduction des prélèvements en eau et les économies d'énergie.

#### **→ VALORISATION DES PRODUCTIONS ET RENFORCEMENT DES CAPACITES EXPORTATRICES DES FILIERES AGRICOLES (PRIORITE 5.3)**

Les filières agricoles doivent répondre aux enjeux liés au progrès technique et à la qualité. Les priorités portent d'abord sur le secteur des fruits et légumes, des vins : recherche appliquée et expérimentation, développement de la valeur ajoutée et amélioration du positionnement commercial des entreprises, aides aux investissements pour la sécurisation des productions et la maîtrise de la qualité. L'élevage, dans sa diversité, figure également parmi les priorités : expérimentation et diffusion des résultats, amélioration des systèmes d'exploitation, adaptation des productions au marché, investissements dans les exploitations.

→ **PLAN « SERRES ENERGIES » - EQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE PROTECTION DES CULTURES VEGETALES (PRIORITE 5.4)**

La filière végétale, face à l'évolution du progrès technique et de la qualité, doit s'inscrire dans une économie durable, en adaptant l'offre à la demande. Pour réduire les consommations d'énergie et renforcer la compétitivité des productions maraîchères et horticoles sous serre, il convient de soutenir la modernisation du parc existant en aidant à l'équipement des serres existantes en énergies alternatives, et de permettre l'entrée en activité de nouvelles serres économes en énergie. Les programmes de recherche-développement et d'expérimentation sur la maîtrise de l'énergie seront accompagnés. Le soutien aux investissements de protection des cultures contre les aléas climatiques sera poursuivi.

→ **FAVORISER L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS (PRIORITE 5.5)**

Plus de 12 500 chefs d'exploitation ont plus de 55 ans, ce qui représente le quart des exploitations de la région Aquitaine. De nombreux agriculteurs n'ont pas de successeurs affirmés. Pour conserver à l'activité agricole son rôle économique et social et préserver une occupation harmonieuse de l'espace, il convient de mettre en œuvre des actions permettant de ne perdre aucune opportunité d'installation : interventions auprès des cédants et des repreneurs, préparation et suivi de l'installation, actions facilitant l'accès au foncier et ingénierie financière.

Le grand projet n°5 mobilise 139,818 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière).

<b>GRAND PROJET N°5 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 5.1</u> – Mobilisation et première transformation du bois</b>	4,97	3
<b><u>Priorité 5.2</u> – Modernisation des exploitations agricoles pour une agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine</b>	20,16	30
<b><u>Priorité 5.3</u> – Valorisation des productions, renforcement des capacités exportatrices des filières agricoles</b>	22,888	23
<b><u>Priorité 5.4</u> – Plan « serres énergies »</b>	2	5
<b><u>Priorité 5.5</u> – Favoriser l'installation des agriculteurs</b>	19,8	9
<b>Sous-total</b>	<b>69,818</b>	<b>70</b>
<b>Total Grand Projet n°5</b>	<b>139,818</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

<p style="text-align: center;"><b>GRAND PROJET N° 6</b> <b>DEVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS</b> <b>ET LE FRET FERROVIAIRE ET MARITIME</b></p>
---

## **1. Les transports en Aquitaine : limiter le développement du trafic routier par le report modal sur le fer et la mer afin de répondre au défi du développement durable**

Le nombre de déplacements augmente sur le territoire, tous trafics et modes de transport confondus.

Le Corridor atlantique, qui traverse la région Aquitaine, est l'un des trois axes majeurs de fret en France. Le trafic de marchandises entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe connaît une croissance exponentielle depuis plusieurs décennies. 8 500 poids lourds passent chaque jour à la frontière à Biriadou, dans les deux sens, et ce sont 14 500 poids lourds par jour qui sont attendus en 2020. Quant au trafic de voyageurs, il a crû de 240% entre 1985 et 2004 à Biriadou (de 5 000 véhicules légers par jour à 17 000). D'ici 2020, une hausse de 60% de ce trafic à travers les Pyrénées est attendue.

Cette croissance du trafic comporte des risques pour les usagers de la route, engendre des nuisances importantes pour les populations riveraines et s'oppose aux objectifs de développement durable et équilibré du territoire. Les défis liés aux économies d'énergie et à la réduction des gaz à effets de serre liés au domaine des transports doivent favoriser le recours aux modes de transports alternatifs.

C'est pourquoi l'Etat et la Région ont décidé de poursuivre les actions initiées dans le précédent contrat de plan pour amplifier le report modal des voyageurs et des marchandises vers le ferroviaire et le maritime. Compte tenu de l'obsolescence et du manque de capacité des infrastructures ferroviaires en Aquitaine, un report modal massif ne sera possible qu'après une remise à niveau du réseau existant et la réalisation subséquente de nouvelles lignes sur l'axe atlantique.

## **2. Nécessité d'investir sur des projets structurants d'infrastructures ferroviaires et portuaires**

Le grand projet n°6 est totalement consacré à la modernisation et à l'amélioration des performances et de la capacité des réseaux d'infrastructures ferroviaires et portuaires, afin de permettre le développement de modes de transport alternatifs à la route et de faciliter les déplacements de la vie quotidienne des Aquitains.

Plusieurs projets majeurs de construction de lignes nouvelles à grande vitesse concernent le territoire aquitain. Entre Tours et Bordeaux, la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique a été confirmée par le CIADT du 18 décembre 2003, et se fera sur la base d'une délégation de service public, conformément à la décision du CIADT du 14 octobre 2005. La première phase entre Angoulême et Bordeaux a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par décret du 18 juillet 2006.

Entre Bordeaux et Toulouse, après un débat public organisé en 2005, le conseil d'administration de Réseau ferré de France (RFF) a décidé le 13 avril 2006, en vue de réaliser une nouvelle ligne à grande vitesse, de poursuivre les études sur la section Agen-Toulouse et d'approfondir les enjeux et les impacts des différentes options de passage afin de définir, à l'issue du débat public sur le projet ferroviaire Bordeaux-Espagne, des orientations pour le choix d'un fuseau.

En direction de l'Espagne, il est indispensable de réaliser, en toute première urgence, les aménagements de capacité de la voie ferrée existante entre Bordeaux et la frontière espagnole en vue d'absorber le trafic fret et voyageurs attendu lors de la mise en service avant 2013 de « l'Y ferroviaire » basque (Bilbao-Vitoria-Irun) puis de la LGV Tours-Bordeaux en 2016. Le débat public, qui s'est achevé fin décembre 2006, a montré que ces aménagements devraient permettre de répondre à l'augmentation du trafic ferroviaire jusqu'en 2020, horizon où, au vu des prévisions de trafic actuelles, il sera devenu indispensable de réaliser une infrastructure nouvelle entre Bordeaux et l'Espagne. Compte tenu des délais d'étude et de construction de ce type d'infrastructures, il est indispensable d'engager les opérations dès aujourd'hui.

Ce contrat de projets permettra par ailleurs de renforcer l'attractivité du transport ferroviaire pour les voyageurs aquitains, avec l'aménagement de pôles d'échanges et avec la modernisation et la régénération des lignes ferroviaires d'intérêt régional qui permettront notamment d'optimiser l'utilisation des nouveaux matériels TER acquis par la Région. L'augmentation des sillons consécutifs aux projets développés ci-dessus permettra de favoriser le développement des services TER. Le contrat de projets contribuera également, en facilitant les échanges entre les modes de transport, à la limitation du nombre de poids lourds sur les routes, qui est un objectif majeur prioritaire de l'Etat et de la Région, avec les travaux nécessaires au développement d'un service performant d'autoroute ferroviaire sur l'axe atlantique (mises au gabarit de la ligne existante et réalisation de la plateforme terminale aquitaine), les investissements pour la modernisation du port de Bordeaux et les opérations de développement de la plateforme de transport combiné de Mouguerre.

### **3. Une stratégie d'investissements ambitieuse pour favoriser un développement équilibré et durable de l'Aquitaine**

Les priorités de ce grand projet portent sur des investissements structurants.

#### **→ REALISATION DE LIGNES NOUVELLES A HAUTE PERFORMANCE EN AQUITAINE (PRIORITE 6.1)**

Le projet de ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) a de multiples vocations :

- aménagement durable du territoire ;
- optimisation de l'offre de transport et amélioration des temps de parcours voyageurs pour un meilleur report de l'avion et de la route sur le rail ;
- intégration de l'Aquitaine dans les grands courants d'échange européen par un rapprochement des centres de décision et le développement de l'attractivité économique des territoires desservis ;
- libération de sillons sur la ligne existante pour le développement du fret et du TER.

Les crédits inscrits au contrat de projets permettront de réaliser les premières acquisitions foncières d'opportunité et les éventuelles prestations complémentaires

d'ingénierie avant le choix du concessionnaire pour la mise en service de la 1<sup>ère</sup> phase du projet Angoulême-Bordeaux en 2013. Ils permettront en outre de mettre en œuvre une procédure « 1% Insertion et Développement », à l'instar de ce qui existe pour les concessions autoroutières. Cette procédure permet de compenser les conséquences sur les territoires traversés par des actions de développement ou de limitation des impacts subis, en sus des travaux de protection phonique déjà prévus qui font partie intégrante du projet.

L'ensemble des crédits qui seront engagés constitue une anticipation sur la participation au financement des travaux de la LGV Tours-Bordeaux et viendra en déduction de la contribution respective de chacun au financement de la subvention publique.

La LGV Tours-Bordeaux a deux prolongements naturels : Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse.

Entre Bordeaux et l'Espagne, le débat public du second semestre 2006 doit conduire les pouvoirs publics à décider de l'opportunité et des suites à donner à ce projet qui consiste, par la réalisation d'une nouvelle infrastructure ferroviaire, à augmenter la capacité ferroviaire au sud de Bordeaux tout en améliorant les temps de parcours des voyageurs. Ce projet permettrait ainsi de contribuer au rééquilibrage des flux de transport de marchandises et de voyageurs de la route au bénéfice du rail, d'améliorer l'offre ferroviaire entre Bordeaux et l'Espagne, en mettant l'Aquitaine au centre des échanges sur la façade atlantique - facteur d'attractivité, de développement économique et d'ouverture européenne - et de continuer à développer l'offre en matière de transports régionaux de voyageurs.

La décision de RFF, maître d'ouvrage, devant intervenir au printemps 2007, le contrat de projets prévoit un budget permettant de réaliser, le cas échéant, les études préliminaires et les études d'avant-projet jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Concernant le projet Bordeaux-Toulouse, les contrats de projets Aquitaine et Midi-Pyrénées prévoient un budget permettant de réaliser les études préliminaires et les études d'avant-projet jusqu'à la déclaration d'utilité publique (le montant de la part Etat est inscrit au contrat de projets Midi-Pyrénées).

#### → AMELIORATION DU CORRIDOR FERROVIAIRE ATLANTIQUE (PRIORITE 6.2)

Le préalable à la mise en service de la 1<sup>ère</sup> phase de la LGV SEA entre Angoulême et Bordeaux en 2013, est la suppression du bouchon ferroviaire nord de Bordeaux, par l'élargissement à 4 voies de la ligne entre la gare Saint-Jean et la bifurcation de Cenon. La 1<sup>ère</sup> phase de cette opération consiste à doubler la ligne entre la gare Saint-Jean et La Benaugue ; puis, en 2<sup>nde</sup> phase, entre la gare de La Benaugue et la bifurcation de Cenon. Les crédits inscrits pour 65 M€ au contrat de projets permettront de terminer la 1<sup>ère</sup> phase (4<sup>ème</sup> et dernière tranche) et de supprimer les passages à niveau sur la commune de Sainte-Eulalie. La 2<sup>ème</sup> phase de suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux sera financée hors contrat de projets, au titre des investissements d'accompagnement de la LGV Tours-Bordeaux.

Afin de permettre le développement des trafics fret et voyageurs, des aménagements visant à augmenter la capacité de la ligne ferroviaire existante entre Bordeaux et

Hendaye sont indispensables d'ici 2013 pour éviter la saturation à l'horizon de la mise en service, au Sud, de « l'Y basque » et au Nord, de la LGV Tours-Bordeaux. Ils nécessiteront 155 millions d'euros financés principalement par l'Etat, la Région et RFF. Ces travaux permettront d'attendre la réalisation d'une nouvelle infrastructure ferroviaire, indispensable selon les prévisions de trafic actuelles, à l'horizon 2020 pour permettre au trafic fret et voyageurs de continuer à se développer. A ces travaux de capacité viendra s'ajouter - hors contrat de projets - le programme de régénération de la voie existante qui sera mis en œuvre par RFF.

Parallèlement à ces travaux, hors contrat de projets, l'Etat, le Conseil régional et RFF, avec l'appui des autres collectivités concernées, mèneront un programme de mise en place de protections phoniques sur les secteurs les plus exposés des lignes existantes afin de préserver la qualité du cadre de vie des riverains concernés.

La mise en œuvre d'un service d'autoroute ferroviaire performant entre Mouguerre et le Sud Parisien dans un premier temps, puis entre Vitoria et Lille dans un deuxième temps, nécessite la réalisation de travaux de mise au gabarit de la voie et des tunnels de la ligne existante entre le Sud Parisien et la frontière espagnole et la réalisation d'une plateforme de chargement à Mouguerre. L'objectif est d'arriver à transporter dès 2013 de 4 à 7 MT par an (20 trains aller et retour par jour). Le coût de la mise au gabarit de la ligne existante, 140 M€, est réparti entre les régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Centre et Ile-de-France. L'Aquitaine prend en charge, en sus, l'aménagement de la plateforme de chargement de Mouguerre évalué à 15 M€.

→ **DEVELOPPEMENT DU REPORT MODAL MARCHANDISES SUR LE CORRIDOR ATLANTIQUE (PRIORITE 6.3)**

Le contrat de projets prévoit des investissements pour le développement des plateformes multimodales entre le ferroviaire, les infrastructures routières et les infrastructures maritimes : modernisation du port autonome de Bordeaux et extension des plateformes de transport combiné de Mouguerre.

→ **MULTIMODALITE ET MODERNISATION DES VOIES FERREES D'INTERET REGIONAL (PRIORITE 6.4)**

Le développement de l'offre des services TER, notamment en zone périurbaine, ne pourra se faire qu'avec des infrastructures disponibles, non saturées en heure de pointe. Plusieurs opérations déjà énumérées ci-dessus contribueront à augmenter la capacité des lignes existantes, que ce soit, au Nord, avec l'achèvement de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux puis avec la réalisation de la LGV Tours-Bordeaux, ou au Sud, avec les aménagements de capacité entre Bordeaux et Hendaye. La création d'une voie d'évitement à Beautiran, sur l'axe Bordeaux-Langon y contribue.

Le développement d'une offre de service TER attractive passe aussi par une infrastructure modernisée, apte à supporter du matériel performant et seule à même de garantir fiabilité, régularité, sécurité et confort aux clients. L'Etat et la Région ont inscrit dans le contrat de projets un programme de modernisation et de régénération de lignes ferroviaires d'intérêt régional qui maillent le territoire, destiné à assurer la pérennité de l'infrastructure pour une durée supérieure à 30 ans.

Sont concernées :

- les lignes du Piémont pyrénéen (modernisation de la liaison Dax-Pau, régénération de la ligne Pau-Oloron, régénération d'une première tranche de la ligne Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port) ;
- les lignes de l'Est aquitain : régénération de la ligne Libourne-Bergerac-Sarlat qui contribue également à une première tranche d'Agen-Périgueux ;
- une première tranche de régénération de la voie ferrée de ceinture de Bordeaux.

Afin de favoriser la multimodalité, le contrat de projets prévoit également des investissements pour l'aménagement des pôles d'échange voyageurs de l'agglomération bordelaise, du Bassin d'Arcachon, du Médoc, de Pau, Bayonne Mont-de-Marsan, Périgueux et Agen, et la réalisation d'une première tranche de tram-train dans l'agglomération bordelaise sur la voie du Médoc.

Enfin, le Conseil Régional considère comme important de mener à leur terme les projets de réouverture des lignes ferroviaires Blaye- St Mariens et Villeneuve sur Lot- Agen. Toutefois, ces réouvertures ne pourront être réalisées que dans des conditions compatibles avec leur financement, étant entendu que la Région prendrait à sa charge le tiers du coût des infrastructures, la totalité de l'investissement matériel et du déficit d'exploitation.

→ **ETUDES (PRIORITE 6.5)**

Une enveloppe est réservée aux études préalables au futur contrat de projets. Elle comprend une dotation de 1 M€ pour la réalisation de l'étude de la mise en concession de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc.

Le grand projet n°6 mobilise au total 728,631 millions d'euros dont 373,84 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière)

<b>GRAND PROJET N°6 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Europe</b>	<b>RFF</b>	<b>Autres partenaires</b>
<b><u>Priorité 6.1</u> – Réalisation de lignes nouvelles de haute performance en Aquitaine</b>	17	14,65	25	14,65	14,65
<b><u>Priorité 6.2</u> – Amélioration du Corridor ferroviaire atlantique</b>	85,65	80,85	55,25	48,01	15,24
<b><u>Priorité 6.3</u> – Développement du report modal marchandises sur le Corridor atlantique</b>	15,84	15,38	6,68	1,35	37,3
<b><u>Priorité 6.4</u> – Multimodalité et modernisation des voies ferrées d'intérêt régional</b>	57,883	83,333	8,1	52,809	73,875
<b><u>Priorité 6.5</u> – Etudes</b>	1,627	1,627	0,5	-	1,377
<b>Sous-total</b>	<b>178</b>	<b>195,84</b>	<b>95,53</b>	<b>116,819</b>	<b>142,442</b>
<b>Total Grand Projet n°6</b>	<b>728,631</b>				

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

## GRAND PROJET N°7

### FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN ELEMENT MAJEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUITAINE

#### **1. L'environnement en Aquitaine : des ressources remarquables mais fragiles**

L'Aquitaine, avec une superficie de 41 300 Km<sup>2</sup>, est la troisième région française la plus étendue. Sa densité relativement faible (74 habitants au Km<sup>2</sup>) a permis de maintenir la qualité des milieux et des paysages : la façade maritime (270 kilomètres de littoral), l'estuaire de la Gironde et les fleuves (17 000 kilomètres de cours d'eau), les coteaux de l'intérieur et les vignobles, les paysages forestiers et montagnards. L'agriculture et les forêts occupent 85% du territoire.

Les effets du changement climatique sur l'agriculture, le tourisme, la biodiversité et l'économie régionale ne peuvent plus être ignorés. La région, partie aval du bassin hydrologique et siège de ses principaux aquifères souterrains, est très sensible aux périodes de sécheresse, aux surconsommations urbaines et aux pollutions des intrants. La gestion de la ressource en eau est devenue un enjeu majeur pour la préservation de l'écosystème aquitain.

Les risques les plus sensibles (incendies, inondations, mouvements de terrain et risques technologiques) doivent faire l'objet de mesures de prévention.

#### **2. Préserver l'environnement et le valoriser**

La protection et la valorisation de l'environnement en Aquitaine sont d'autant plus sensibles que le patrimoine naturel de la région fait une grande part de l'attractivité démographique du territoire. Les risques liés au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles justifient par exemple une action volontaire de réduction des consommations d'énergies fossiles. Le potentiel d'énergies renouvelables en Aquitaine est sous-exploité. Son efficacité énergétique, en matière de construction notamment, doit être améliorée.

La gestion de l'eau a des répercussions en termes de santé publique, de développement économique agricole et industriel, d'aménagement du territoire et de maintien de la biodiversité et des paysages. Dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau et du Schéma directeur du bassin Adour-Garonne en cours de révision, le contrat de projets prend en compte, dans une gestion équilibrée de la ressource, les besoins urbains et ruraux.

Les objectifs de ce grand projet sont les suivants :

- valoriser l'utilisation des énergies renouvelables (biomasse et solaire principalement), l'éco-construction et la maîtrise de la consommation énergétique ;
- préserver les ressources en eau, en restaurant les zones humides et en agissant contre l'utilisation massive de pesticides sur certains bassins ;
- diffuser une culture du risque, réduire la vulnérabilité aux mouvements de terrain sur des sites déterminés (notamment Saint-Emilion) et prévenir les feux de forêt.

### **3. Une stratégie de développement écologique**

Le présent contrat de projets Etat-Région identifie 4 priorités stratégiques pour faire de l'environnement un élément majeur du développement du territoire aquitain.

#### **→ ANCRER LES TERRITOIRES AQUITAINS DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PRIORITE 7.1)**

Il s'agit d'impulser les projets territoriaux de développement durable, à travers la mise en place des Agendas 21 ou de projets similaires au sein des collectivités locales, pour couvrir largement le territoire aquitain au-delà du département de la Gironde, déjà avancé en la matière.

#### **→ UN PLAN CLIMAT REGIONAL AMBITIEUX (PRIORITE 7.2)**

Le Plan climat régional s'appuiera sur un volet contractualisé, lié au programme européen FEDER éligible au titre de la stratégie de Lisbonne. La partie contractualisée fera l'objet d'une convention particulière d'application entre le Président de l'ADEME, le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

Ce programme se décline en quatre volets complémentaires :

- soutien au développement de la diffusion des énergies renouvelables (filères à fort potentiel, bois-énergie, solaire, éolien, petite hydraulique, biogaz) ;
- promotion de la qualité environnementale et de la performance énergétique dans la construction (démarches HQE/HPE et OPATB, promotion du bois-construction et du recyclage des matériaux) ;
- promotion des modes de conception et de production durables destinés à aider les entreprises à innover vers des produits économes en énergie et moins producteurs de déchets ;
- prise en compte en amont des questions de développement durable en matière d'urbanisme et de déplacements.

#### **→ UN PLAN DE GESTION QUALITATIF ET QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU (PRIORITE 7.3)**

Les financements de l'agence de l'eau (57 M€) portent sur la période 2007-2012, durée du 9<sup>ème</sup> programme de l'agence. Un avenant complétera le présent contrat en 2012 et précisera les financements pour l'année 2013, en fonction du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence. Ce volet concerne l'ensemble des eaux souterraines et superficielles aquitaines, à l'exception de la Garonne et de la Dordogne, concernées par le volet interrégional « Garonne » du contrat de projets. Il s'articule autour de 4 thèmes : préservation des milieux aquatiques, gestion équilibrée des ressources en eau (outils de gouvernance, schéma d'aménagement et de gestion des eaux -SAGE- contrats de rivière et retenues collinaires de moyenne capacité), lutte contre les pollutions diffuses et lutte contre les pollutions industrielles.

→ **LA DIFFUSION D'UNE CULTURE DU RISQUE (PRIORITE 7.4)**

Cette priorité comprend deux volets :

1/ Un plan de réduction de la vulnérabilité aux mouvements de terrain (confortement et délocalisation de sites) pour améliorer la connaissance des zones de risques naturels et technologiques, former des professionnels à la réduction de la vulnérabilité, veiller à l'efficacité des dispositifs d'alerte et informer les communes des risques sur leur territoire.

2/ La politique de défense des forêts contre les incendies en Aquitaine est partagée entre l'Etat, la Région, les départements et la profession. Le groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques sera conforté dans son action.

Le grand projet n°7 mobilise 156,35 millions d'euros de l'Etat et la Région. (cf. annexe financière)

<b>GRAND PROJET N°7 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 7.1 – Ancrer les territoires aquitains dans une démarche de développement durable</u></b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
<b><u>Priorité 7.2 – Un Plan climat régional ambitieux</u></b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b><u>Priorité 7.3 – Un plan de gestion qualitatif et quantitatif de la ressource en eau</u></b>	<b>64</b>	<b>25</b>
<b><u>Priorité 7.4 – La diffusion d'une culture du risque</u></b>	<b>11,65</b>	<b>2,7</b>
<b>Sous-total</b>	<b>102,35</b>	<b>54</b>
<b>Total Grand Projet n°7</b>	<b>156,35</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

<p style="text-align: center;"><b>GRAND PROJET N°8</b> <b>METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL AQUITAIN</b></p>
---

## **1. Les potentialités d'un patrimoine naturel et culturel riche**

Le patrimoine naturel et culturel et les grands équipements culturels urbains sont des éléments-clés de l'attractivité et du rayonnement de la région.

L'Aquitaine dispose, avec 2 700 monuments historiques et 8 900 objets mobiliers protégés, d'un patrimoine riche et diversifié. La Dordogne, qui abrite de nombreuses grottes ornées, et la ville de Bordeaux, qui est la 2<sup>ème</sup> ville française après Paris comptant le plus grand nombre de bâtiments classés aux monuments historiques, en attestent. Trois ensembles sont protégés au patrimoine mondial de l'UNESCO : les sites archéologiques de la vallée de la Vézère, les étapes de l'itinéraire de Saint-Jacques ainsi que la Juridiction de Saint-Emilion. L'Aquitaine compte également 153 sites classés et 463 sites inscrits représentant 5,6% du territoire régional, au titre la législation sur la protection des sites.

Les patrimoines culturel, paysager et naturel sont en symbiose. Ces sites font partie de l'identité de l'Aquitaine : sites de l'UNESCO, dune du Pyla, corniche basque, paysages viticoles, bastides, lacs et étangs.

En milieu urbain, l'Aquitaine dispose de nombreuses institutions culturelles de référence. Bordeaux fait figure de métropole culturelle régionale en matière de musique et d'opéra, de théâtre, d'architecture ou de création contemporaine. 330 monuments bordelais sont protégés. Son agglomération jouit d'initiatives de qualité : théâtre, danse contemporaine, médiathèques, scènes de musiques actuelles. La côte basque bénéficie également d'un important potentiel culturel : ses festivals, les manifestations artistiques de Biarritz et la proximité avec l'Espagne en font un pôle attractif de dimension européenne. Dans le cadre de la convention spécifique du Pays Basque, un programme linguistique et culturel est en cours. Les agglomérations de Pau, Périgueux et Agen disposent elles aussi d'équipements culturels de premier rang.

En milieu rural, l'Aquitaine est dotée d'une richesse patrimoniale unique : grands sites préhistoriques de la vallée de la Vézère (pôle international de préhistoire, musée national de la Préhistoire), château de Bonaguil, abbaye de Cadouin, château de Biron, citadelle de Blaye, espaces naturels et paysagers de l'estuaire de la Gironde et Juridiction de Saint-Emilion. Ces sites font l'objet de programmes de protection et de valorisation spécifiques. De nombreuses initiatives territoriales en faveur de sites d'intérêt régional, de l'emploi culturel, de la diffusion cinématographique et des langues régionales doivent être signalées.

## **2. Conforter la visibilité nationale et internationale du patrimoine en Aquitaine**

Les sites patrimoniaux ont été mis en valeur et constituent désormais des atouts bien identifiés de l'Aquitaine et de ses territoires.

L'Etat et la Région souhaitent concentrer leurs interventions sur des grands projets susceptibles de renforcer l'image, la notoriété et l'attractivité du patrimoine naturel et culturel et la création culturelle dans la région.

Cela se traduit d'abord par la valorisation de grands sites patrimoniaux. La réputation internationale de la vallée de la Vézère doit par exemple être soutenue.

La fonction de capitale régionale de Bordeaux mérite d'être confortée par la construction d'un grand équipement culturel métropolitain de diffusion.

La professionnalisation des acteurs culturels doit être accompagnée des projets de formations culturelles supérieures.

Il est proposé de rechercher la protection et la valorisation d'autres grands sites comme celui de l'estuaire de la Gironde et ceux du littoral et de prendre en compte certains sites moins prestigieux mais d'une grande qualité patrimoniale ou écologique.

Le contrat de projets encourage la mise en œuvre d'outils régionaux de mutualisation et de diffusion de la connaissance comme la Banque numérique du savoir aquitain, un observatoire de la faune sauvage et des outils d'éducation à l'environnement.

### **3. Concentrer l'effort d'investissement sur des opérations d'envergure**

La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel comprend le projet emblématique de la vallée de la Vézère, 5 dossiers centrés sur le patrimoine culturel et 3 dossiers centrés sur le patrimoine naturel.

#### **→ MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER DE LA VALLEE DE LA VEZERE (PRIORITE 8.1)**

La vallée de la Vézère témoigne de la permanence de l'homme dans ce paysage culturel dont 15 sites ont été labellisés par l'UNESCO en 1979. L'Etat et la Région, en partenariat avec les collectivités locales et les propriétaires privés des sites, souhaitent valoriser le site de la vallée. Cela se traduira par des opérations sur le château de Campagne, futur siège du pôle international de la Préhistoire et de la Grotte de Lascaux.

#### **→ PATRIMOINE CULTUREL (PRIORITE 8.2)**

Le grand projet n°8 soutient la qualification des institutions de formation professionnelle supérieure.

De grands équipements métropolitains sont prévus dans le contrat de projets.

#### **Auditorium de Bordeaux**

La création d'un Auditorium à Bordeaux, destiné à accueillir l'orchestre national de Bordeaux Aquitaine et de grands ensembles symphoniques, est indispensable au rayonnement de l'orchestre.

#### Médiathèque à vocation régionale de la communauté d'agglomération de Pau

La communauté d'agglomération de Pau réalisera une médiathèque de 8 000 m<sup>2</sup>, avec une vocation régionale affirmée. Elle porte sur deux points majeurs : une spécialisation en culture scientifique et technique unique dans la région ; l'innovation par l'utilisation des TIC et de protocoles scientifiques innovants pour rendre accessible sous forme numérique *via* la médiathèque les ressources disponibles sur le massif pyrénéen.

#### Bibliothèque métropolitaine de Bordeaux

Il s'agit d'une opération de requalification et modernisation des espaces et des services de la bibliothèque métropolitaine (24 000 m<sup>2</sup>) de Bordeaux et de mise aux normes européennes.

#### La Banque numérique du savoir en Aquitaine (BnsA)

La BnsA est un programme éditorial numérique et de production cartographique patrimoniale appuyé sur un réseau régional de production, d'équipements de conservation et diffusion. Elle constitue un outil de mutualisation au service des spécialistes, du public scolaire et du grand public.

#### Nouveau site du Fonds régional d'art contemporain (FRAC)

Les perspectives de construction d'un bâtiment pour le FRAC seront soutenues. En particulier, des crédits d'étude seront dégagés à cet effet paritairement par l'Etat et la Région.

#### Protocole d'aide au développement de la librairie et de l'édition indépendante

Le soutien apporté par l'Etat et la Région sera prolongé.

## → PATRIMOINE NATUREL (PRIORITE 8.3)

### Estuaire

La protection et la mise en valeur de l'estuaire de la Gironde, espace emblématique de la région, s'inscrit dans la continuité de la charte paysagère et environnementale. La contribution financière de l'Etat, à laquelle s'ajoutera celle du Conservatoire du Littoral, sera consacrée à la protection, notamment par le classement et l'action foncière de réhabilitation des sites naturels remarquables de l'estuaire.

### Grands sites du littoral

Diverses opérations sont inscrites au grand projet n°9 littoral : les prés salés de La Teste, la Dune du Pyla, la Corniche basque et le site d'Abbadia, le domaine de Certes et Graveyron, la côte landaise et en particulier le courant d'Huchet.

### Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne et du Périgord Limousin

Ces parcs naturels régionaux contribuent efficacement à la protection de milieux et de paysages caractéristiques de l'Aquitaine et à leur développement économique. Ils sont à ce titre accompagnés dans le cadre du présent contrat.

### Observatoire régional de la faune sauvage

La mise en place d'un observatoire de la faune sauvage répond à une demande formulée par l'ensemble des acteurs publics, scientifiques, universitaires, associatifs, socioprofessionnels qui œuvrent dans les domaines de l'étude, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels.

### Tourisme

Des interventions sont prévues sur le site national Montpazier-Biron-Capdrot, sur les sites de Cadouin et Bonaguil. Le programme d'action de l'observatoire régional du tourisme, animé par le comité régional du tourisme d'Aquitaine, sera diffusé aux acteurs de ce secteur pour améliorer l'accueil et l'attractivité touristique de la région. Le présent contrat permettra de poursuivre l'aménagement, déjà largement engagé, de pistes cyclables en site propre dans le cadre du schéma national des véloroutes et voies vertes.

Le grand projet n°8 mobilise 58,66 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière)

<b>GRAND PROJET N°8 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 8.1 – Mise en valeur du patrimoine culturel et paysager de la vallée de la Vézère</u></b>	<b>7,6</b>	<b>3,5</b>
<b><u>Priorité 8.2 – Patrimoine culturel</u></b>	<b>20</b>	<b>15,6</b>
<b><u>Priorité 8.3 – Patrimoine naturel</u></b>	<b>3,88</b>	<b>8,08</b>
<b>Sous-total</b>	<b>31,48</b>	<b>27,18</b>
<b>Total Grand Projet n°8</b>	<b>58,66</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

<p style="text-align: center;"><b>GRAND PROJET N°9</b> <b>PROMOUVOIR UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DU LITTORAL AQUITAIN</b></p>
---

## **1. Risques et opportunités du littoral aquitain**

La façade maritime de l'Aquitaine s'étend sur 250 kilomètres, de la pointe nord du Médoc jusqu'à l'estuaire de la Bidassoa au Sud.

L'espace littoral aquitain correspond approximativement à l'ensemble des intercommunalités littorales. Il accueille une population permanente de plus de 420 000 habitants, ce qui représente 14% de la population de la région, répartie sur 105 communes à laquelle s'ajoute un afflux de résidents saisonniers, notamment pendant la période estivale.

Il possède de nombreux atouts et de fortes potentialités économiques, touristiques, naturelles ou culturelles qui en font un espace attractif, caractérisé par une croissance démographique élevée. Le littoral fait l'objet d'une pression démographique et foncière importante – sa population a cru de 21% entre 1982 et 1999, contre 12% pour l'ensemble de l'Aquitaine – notamment autour du Bassin d'Arcachon et de la côte basque.

Cette attractivité entraîne le développement d'une économie résidentielle fondée principalement sur les activités de services. Cette dynamique, si elle n'est pas maîtrisée, peut remettre en cause l'existence de certaines activités économiques et les équilibres sociodémographiques.

## **2. Mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral aquitain**

Le dynamisme du littoral exige une politique ambitieuse pour une gestion intégrée de son développement.

Les principaux objectifs de ce grand projet sont de :

- préserver la biodiversité des paysages et des espaces côtiers et marins ;
- développer les activités économiques maritimes (pêche et ostréiculture, construction nautique et activités liées aux sports de glisse) ;
- soutenir les outils de gestion et de connaissance du territoire.

L'Etat, la Région, les départements concernés et les intercommunalités littorales mènent depuis 2002 une politique partenariale sur le littoral aquitain. Elle a abouti à la création d'un groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire, validée par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006. Elle a permis de définir une stratégie d'aménagement durable du littoral, qui s'appuie sur la gestion intégrée des zones côtières, dans une perspective pluriannuelle.

Certaines de ces actions ont été retenues par le CIACT qui a indiqué que ce programme devait être pris en considération dans le cadre du présent contrat de projets.

### **3. Une stratégie globale pour le littoral**

Le grand projet n°9 identifie quatre priorités stratégiques pour les sept prochaines années qui mobiliseront le groupement d'intérêt public du littoral aquitain.

#### **→ DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET DE L'OBSERVATION MARITIMES ET LITTORALES (PRIORITE 9.1)**

Le développement d'un pôle de recherche à partir de la station marine d'Arcachon répond aux besoins de connaissances sur la partie sud du Golfe de Gascogne et figure au grand projet n°2. L'observatoire de la côte aquitaine fournira au GIP les analyses nécessaires à l'évaluation des politiques menées sur le littoral.

#### **→ PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (PRIORITE 9.2)**

Le Bassin d'Arcachon, le système dunaire, les lacs marins, la chaîne des plans d'eau douce et les zones humides associées, les falaises basques, les courants côtiers sont autant d'espaces naturels du littoral aquitain. Certains sont déjà inscrits au réseau Natura 2000. L'effort de préservation, de valorisation et de connaissance des milieux sera poursuivi.

Cinq sites emblématiques bénéficieront prioritairement des financements sur le Bassin d'Arcachon, la côte basque et la côte landaise : les prés salés de La Teste, la Dune du Pyla, la Corniche basque et le site d'Abbadia, le domaine de Certes et Graveyron et le courant d'Huchet.

La fréquentation touristique des plages du littoral aquitain implique que l'accueil touristique soit modernisé, notamment à travers la rénovation des plans plages et le développement du réseau de pistes cyclables.

Les opérations d'hydraulique (financement Etat hors contrat de projets) et de nettoyage du Bassin d'Arcachon seront poursuivies. Elles visent à améliorer les conditions de navigation, lutter contre l'eutrophisation du fond et conforter le bon état sanitaire des zones de production conchylicoles.

#### **→ ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU LITTORAL (PRIORITE 9.3)**

La côte aquitaine est le support d'activités traditionnelles liées à la mer et aux loisirs : plaisance et nautisme. Avec 3 000 emplois permanents et autant d'emplois saisonniers, l'Aquitaine est la première région européenne de la glisse. Les 2/3 de cette activité sont concentrés sur le sud des Landes et le Pays Basque. Ce grand projet prévoit des mesures pour soutenir le développement de ces secteurs d'activité et favoriser l'émergence de nouvelles filières.

→ **SOUTIEN A LA PECHE MARITIME ET A L'OSTREICULTURE (PRIORITE 9.4)**

La capacité économique des filières de pêche et d'ostréiculture sera renforcée, en intégrant les exigences de qualité et de sécurité sanitaires. Les actions prévues concerneront les observatoires économiques de la pêche et de l'ostréiculture, les équipements à terre, l'aide à la valorisation des produits de la pêche maritime et des produits de l'ostréiculture, la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon (hydraulique et nettoyage), une assistance technique et une animation des filières halieutiques et aquacoles.

Le grand projet n°9 mobilise 41,63 millions d'euros de l'Etat et de la Région (cf. annexe financière)

<b>GRAND PROJET N°9 (*)</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b><u>Priorité 9.1</u> – Développement de la connaissance et de l'observation maritimes et littorales (dont GIP littoral)</b>	1,4	1,4
<b><u>Priorité 9.2</u> – Préservation de l'environnement et accueil du public (gestion intégrée des zones côtières)</b>	8,33	8
<b><u>Priorité 9.3</u> – Accompagner le développement des activités économiques du littoral</b>	4,5	5
<b><u>Priorité 9.4</u> – Soutien à la pêche et à l'ostréiculture</b>	5	8
<b>Sous-total</b>	<b>19,23</b>	<b>22.4</b>
<b>Total Grand Projet n°9</b>	<b>41,63</b>	

(\*) En millions d'euros

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

## GRAND PROJET N° 10

### RENFORCER LA RENOVATION URBAINE, LEVIER DE LA COHESION SOCIALE

#### **1. Les déséquilibres infra-urbains, sources de ségrégation sociale, peuvent être résorbés.**

En 2000, les aires urbaines occupent près de 30% de l'espace régional, 4,5 fois plus qu'à la fin des années soixante. Plus de 7 aquitains sur 10 vivent dans une aire urbaine, contre moins de 5 il y a trente ans.

Ce développement urbain, dans un contexte de vieillissement des grands ensembles d'habitat social, accentue les déséquilibres infra-urbains et les dynamiques de concentration des difficultés économiques et de marginalisation sociale.

Les tensions du marché immobilier rendent plus difficiles la mobilité résidentielle et la mixité sociale et urbaine, malgré le développement récent de la construction de logements sociaux dont le parc reste encore insuffisant.

Ces phénomènes ne s'inverseront durablement qu'avec des projets de mutation de ces quartiers capables de combler les écarts entre territoires, de réintégrer ces quartiers dans leur ville et d'animer le lien social entre tous leurs habitants.

#### **2. La rénovation urbaine, une nécessité pour la transformation des quartiers en difficulté**

Avec la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, l'Etat a décidé de consacrer un effort considérable à la rénovation des quartiers les plus sensibles de nos agglomérations, à travers l'intervention de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Le programme national de rénovation urbaine a rencontré en Aquitaine un écho très favorable de la part des collectivités locales et des organismes bailleurs sociaux. Près de 6 000 logements seront démolis, avec une reconstitution de l'offre et, dans la plupart des quartiers, la constitution d'une offre nouvelle. Ces projets doivent permettre de diversifier l'offre de logements et d'inscrire ces opérations dans un développement global, social et urbain. Plusieurs milliers de logements seront réhabilités aux normes actuelles de confort et résidentialisés.

L'inscription de ces projets dans le présent contrat et la volonté du partenariat régional d'accorder une place importante au développement de ces quartiers dans le futur programme opérationnel du FEDER garantira à ces territoires des moyens importants et cumulatifs pour un développement urbain, économique et social équilibré.

Le soutien de l'Etat, à travers l'ANRU, et de la Région portera sur les priorités suivantes :

- la démolition, la reconstruction et la réhabilitation d'un vaste programme de logements sociaux, dans les quartiers dont la liste figure en annexe ;
- la construction d'équipements publics valorisant et de services aux populations ;
- la création d'activités économiques dans les quartiers ;
- l'embellissement des quartiers et la requalification des espaces publics ;

- la maîtrise de l'énergie.

La gestion urbaine de proximité se trouve au cœur de chacune des opérations retenues ; elle introduit l'enjeu « qualité » et garantit la durabilité des projets de rénovation urbaine.

### **3. Une stratégie ciblée sur les quartiers sensibles**

L'Etat et la Région interviendront conjointement, pendant la durée du contrat de projets, sur les quartiers suivants, classés en fonction de leurs caractéristiques :

#### **→ GROUPE 1 (PRIORITE 10.1)**

Huit quartiers cumulent les plus grandes difficultés sociales et économiques. Il y est rappelé pour mémoire que L'ANRU s'est engagée en priorité sur ces quartiers et y consacre aux termes des conventions déjà signées 210 millions d'euros. Il s'agit de l'ensemble urbain des Hauts-de-Garonne avec les quartiers du Bousquet à Bassens, de Carriet et Génicart à Lormont, du 8 mai 45 à Cenon et de Libération à Floirac, de la cité Yves Farges à Bègles, du quartier Saint-Jean à Bordeaux et du quartier du Hameau/Ousse-des-bois à Pau.

Aux termes des conventions déjà signées, la Région y consacre 19 millions d'euros, les départements 12,5 millions d'euros et les autres collectivités 84 millions d'euros.

#### **→ GROUPE 2 (PRIORITE 10.2)**

Dix quartiers connaissent d'importantes difficultés qui nécessitent un traitement global et une prise en compte par le contrat de projets Etat-Région complété par le concours des départements. Ce sont les quartiers de Gour de l'Arche à Périgueux, Pey Harry et Hauts d'Agora à Boulazac, La Cattede et Naillac à Bergerac, Thouars à Talence, la copropriété des Bleuets et des Acacias à Sainte-Eulalie, Le Peyrouat à Mont-de-Marsan, les quartiers sud-est d'Agen, le CAFI de Sainte-Livrade, les Hauts-de-Sainte-Croix à Bayonne et le quartier Coueyto à Mourenx.

#### **→ GROUPE 3 (PRIORITE 10.3)**

D'autres quartiers aux difficultés plus ponctuelles seront pris en compte, dans un cadre proche du droit commun. Leur prise en compte dans le contrat de projets Etat-Région exprime la volonté de l'Etat et de la Région, avec le concours des départements et des intercommunalités, de traiter en amont des problèmes identifiés en commun afin de prévenir des dynamiques de ségrégation urbaine et sociale.

Le grand projet n°10 mobilise pour les opérations des groupes 2 et 3 des engagements nouveaux d'un montant de 73 millions d'euros pour l'Etat (ANRU) et 56 millions d'euros pour la Région, auxquels pourront s'ajouter les contributions des départements.

<b>GRAND PROJET N°10</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>ANRU</b> <b>(Etat)</b>	<b>Région</b>	<b>Conseils</b> <b>généraux</b>	<b>Villes et EPCI</b>
<b>Priorité 10.2 – Groupe 2</b>	<b>60</b>	<b>35,5</b>	<b>*</b>	<b>*</b>
<b>Priorité 10.3 – Groupe 3</b>	<b>13</b>	<b>20,5</b>	<b>*</b>	<b>*</b>
<b>Total des groupes 2 et 3</b> <b>(hors conventions déjà signées</b> <b>du groupe 1)</b>	<b>73</b>	<b>56</b>	<b>*</b>	<b>*</b>

(\*) participations à déterminer

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

### VOLET TERRITORIAL (1) ET VOLETS INTERREGIONAUX (2)

#### VOLET TERRITORIAL (1)

L'action menée par l'Etat et la Région au cours du CPER 2000-2006 a conduit à la constitution de 25 pays couvrant la quasi-totalité du territoire régional et à la signature de 25 contrats de pays et de 7 contrats d'agglomération.

La qualité de ces démarches est certes inégale, mais beaucoup traduisent une authentique réflexion stratégique et ont défini des priorités pertinentes pour leurs contrats. Certains pays sont devenus des acteurs écoutés de l'aménagement de leur territoire.

Des conventions pluriannuelles pourront être conclues avec ces entités d'ici à la fin 2007 et elles prendront fin au plus tard en 2013, pour coïncider avec la période d'exécution du présent contrat.

Le contenu de ces conventions pourra comprendre :

**1. La reconversion des structures hospitalières en établissements et la création de places d'accueil en privilégiant les projets de qualité pour personnes âgées ainsi que l'adaptation des structures spécialisées pour personnes handicapées, en lien avec les départements concernés.**

A cette fin, des financements spécifiques du ministère de la Santé sont inscrits au contrat de projets Etat-Région à hauteur de 11,734 M€.

**2. La mise en oeuvre de certaines mesures prévues dans les grands projets présentés *supra*.**

Cela vise en particulier :

- **Au titre du grand projet 1**, la réalisation d'équipements structurants pour le développement des pôles de compétitivité, notamment ceux dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les collectivités territoriales. L'Etat et la Région ont réservé 44,7 M€ pour ces équipements.
- **Au titre du grand projet 5**, l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs dans le cadre de démarches territoriales, notamment pour des productions spécifiques (28,8 M€ prévus) ;
- **Au titre du grand projet 6**, les pôles d'échange multimodaux entre le réseau ferré régional et les réseaux de transport urbain (13,55 M€) ;
- **Au titre du grand projet 7**, la réalisation des Agendas 21, la mise en œuvre du Plan climat avec notamment l'animation territoriale autour des économies d'énergie et des énergies

renouvelables, celle du « Plan ressources en eau » avec les SAGE, enfin certaines actions de protection du massif forestier contre les incendies.

- **Au titre du grand projet 8**, les grands équipements culturels (médiathèques), le protocole d'aide au développement de la librairie indépendante, le soutien aux parcs naturels régionaux, les actions envisagées en faveur des grands sites (vallée de la Vézère, estuaire de la Gironde et autres sites remarquables).

- **Au titre du grand projet 9**, les actions concourant à une gestion intégrée du littoral aquitain avec, en particulier, l'accueil du public, le développement des activités économiques et la valorisation des grands sites naturels : dune du Pyla, prés salés Ouest et domaine de Certes sur le bassin d'Arcachon, le courant d'Huchet dans les Landes et la corniche basque et le domaine d'Abbadia dans les Pyrénées-Atlantiques.

**Les opérations d'aménagement du territoire comportent une dimension numérique.** Le chantier de la téléphonie mobile 2G et la construction d'infrastructures haut débit ont enrichi la couverture du territoire. La Région poursuivra cette dynamique à travers la mise en œuvre du Schéma régional de développement du haut débit. Le programme opérationnel FEDER consacre également un axe spécifique aux technologies de l'information et de la communication.

### **3. Pays basque**

En complément des opérations relevant des mesures décrites ci-dessus, une convention spécifique au Pays basque est en cours de définition pour des actions sortant du champ des contrats de projets Etat-Région.

## **VOLETS INTERREGIONAUX (2)**

L'Aquitaine est concernée par des conventions interrégionales spécifiques qui devront être formalisées d'ici la fin 2007, dans le cadre de négociations interrégionales en cours :

### **1. Massif des Pyrénées**

La convention de massif est en cours de négociation. Les montants que l'Etat et la Région Aquitaine consacreront pour le maintien de la filière agro- pastorale, la valorisation de la ressource forestière, le développement de l'offre touristique, la préservation de la biodiversité et l'attractivité du massif en termes d'emplois et de services seront déterminés ultérieurement.

### **2. Plan Garonne**

L'Etat et la Région Aquitaine avec le concours des départements mettront en œuvre les moyens utiles, dans le cadre de la discussion interrégionale, pour la gestion des étiages, la qualité des eaux et des milieux aquatiques, l'identité culturelle et paysagère du fleuve et la prévention des inondations (agglomérations d'Agen et de Bordeaux, estuaire de la Gironde).

### **3. Vallée du Lot**

Les actions auront pour but la protection et la valorisation de l'environnement, ainsi que le développement économique autour du fleuve.

## CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013

### MISE EN ŒUVRE

#### **I. SUIVI DU CONTRAT**

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional mettront en œuvre de manière concertée les procédures inhérentes au suivi du contrat de projets au moyen d'un comité de suivi qui associera le Président du Conseil économique et social régional et le Trésorier payeur général de région. Ce comité sera, si nécessaire, assisté de groupes de travail techniques propres à chaque grand projet.

Chaque année, l'Etat et la Région présenteront conjointement un bilan physique et financier du contrat permettant d'apprécier l'état d'avancement des différents projets et l'engagement financier des différents partenaires.

La programmation des opérations sera faite sur la base d'une validation conjointe des opérations par l'Etat, la Région et les autres cofinanceurs éventuels.

#### **II. EVALUATION DU CONTRAT**

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacéité du contrat de projets.

Elle sera mise en regard de la situation initiale de la région définie dans le cadre du diagnostic territorial, de l'évaluation stratégique environnementale et de la neutralité carbone.

Les résultats des évaluations disponibles seront mis à profit pour éclairer le suivi et, le cas échéant, la révision du contrat.

L'évaluation s'appuie sur des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs définis au niveau régional, ainsi que sur un socle de nomenclatures et d'indicateurs communs aux contrats de projets Etat-Région.

Les cocontractants définiront conjointement le champ de l'évaluation et participeront ensemble à son pilotage. Cette instance de pilotage rédigera le cahier des charges, encadrera les travaux du prestataire en lui garantissant son indépendance et lui procurera toute l'information utile. Elle appréciera les résultats des évaluations et proposera aux décideurs les modalités de publication et les suites opérationnelles à donner aux travaux.

#### **III. REVISION ET BILAN A MI-PARCOURS**

Une procédure de réexamen systématique des projets sera instituée pour assurer une mise à jour régulière de la programmation des opérations d'investissement.

L'actualisation des propositions pourra intervenir afin d'adapter en tant que de besoin le contenu du contrat.

Une révision à mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2010 ; elle pourra donner lieu à un redéploiement de crédits.

### **III. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois des finances pour l'Etat et dans le budget du Conseil régional pour la Région.

Dans le cadre des dotations versées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits de l'Etat et de la Région.

Les parties contractantes s'engagent à n'effectuer aucune modification des inscriptions de crédits au contrat de projets sans négociation préalable, et justification des raisons qui la motivent.

L'Etat et la Région mobiliseront, sur la dotation de crédits européens dont ils assurent la gestion ou la gestion déléguée, les montants contribuant à la réalisation du contrat de projets.

### **IV. CONVENTIONS D'APPLICATION**

Certaines actions prévues dans ce contrat de projets peuvent nécessiter des précisions ou compléments quant à leurs modalités ou critères d'intervention : des conventions particulières d'application pourront donc être conclues dans cet objectif.

Ces conventions pourront prévoir un décroisement des crédits en vue de simplifier la mise en œuvre du présent contrat. Elles détermineront si nécessaire la maîtrise d'ouvrage des opérations financées.

Pour les actions dans lesquelles d'autres partenaires territoriaux (collectivités et organismes publics) sont impliqués, ces conventions préciseront leurs engagements financiers ; elles seront signées par toutes les parties prenantes.

### **V. RESILIATION**

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière du Conseil régional et fera l'objet d'une saisine du Gouvernement transmise par le Préfet de région à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

### **VI. LITIGES**

Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une ou l'autre des parties devant le tribunal administratif territorialement compétent au lieu de la signature du présent contrat.

**CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013**

**VOLET FINANCIER (1)**

**RECAPITULATIF INDICATIF DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR  
GRAND PROJET**

**CPER ETAT-REGION AQUITAINE 2007-2013  
RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

	ETAT	REGION	TOTAL
GRAND PROJET 1 - COMPETITIVITE	24,160	37,500	61,660
GRAND PROJET 2 - RECHERCHE	52,000	109,700	161,700
GRAND PROJET 3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	66,000	69,800	135,800
GRAND PROJET 4 - EMPLOI	17,400	26,130	43,530
GRAND PROJET 5 - FILIERES BOIS-FORET ET AGRICOLES	69,818	70,000	139,818
GRAND PROJET 6 - TRANSPORTS	178,000	195,840	373,840
GRAND PROJET 7 - ENVIRONNEMENT	102,350	54,000	156,350
GRAND PROJET 8 - PATRIMOINE	31,480	27,180	58,660
GRAND PROJET 9 - LITTORAL	19,230	22,400	41,630
GRAND PROJET 10 - RENOVATION URBAINE	73,000	56,000	129,000
VOLET TERRITORIAL	11,734	0,000	11,734
<b>TOTAL</b>	<b>645,172</b>	<b>668,550</b>	<b>1313,722</b>

GRAND PROJET N°1 : PROMOUVOIR ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES POLES DE COMPETITIVITE									
COMPETITIVITE	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES	
→ Priorité 1.1									
Actions collectives des entreprises (hors IAA et bois)	1.1.1	Soutien des démarches de compétitivité des entreprises		6,80	6,80	5,60			
→ Priorité 1.2									
Appui recherche aux entreprises agroalimentaires et nutrition-santé	1.2.1	Bourses de recherche		0,56	0,00	0,00			
	1.2.2	Centre de biodéveloppement		2,00	5,00	2,00			
→ Priorité 1.3									
Soutien aux entreprises du pôle pin maritime du futur	1.3.1	Soutien des démarches de compétitivité des entreprises		2,80	0,00	0,00			
	1.3.2	Cap Forest (plate-forme)		0,50	0,50	0,00			
→ Priorité 1.4									
Soutien aux projets structurants associés aux pôles de compétitivité	1.4.1	Plate-forme Ruwel		1,00	1,00	0,30			
	1.4.2	Plate-forme Galiléo à Dax		0,50	0,50	0,00			
	1.4.3	Messier-Dowty		0,70	0,70	0,00			
	1.4.4	Plate-forme nanomatériaux ARKEMA-ENSCP		2,00	2,00	2,00			
	1.4.5	Centre matériaux composites (ACME)		3,30	14,00	3,00			
	1.4.6	Plate-forme chimie Lacq		1,00	1,00	0,75			
	1.4.7	Aeroparc/Technowest		2,00	3,00	0,00			
	1.4.8	Centre Oléoproduits (CEDOP)		1,00	3,00	0,00			
<b>Total en M euros</b>				<b>24,16</b>	<b>37,5</b>	<b>13,65</b>			

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)

GRAND PROJET N°2 : FAVORISER LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE										
RECHERCHE	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES		
→ Priorité 2.1										
Matériaux, lasers et systèmes complexes	2.1.1	Création pôle de recherche aéronautique "calculs et systèmes embarqués" (nouveau laboratoire IMS et accueil de l'INRIA)		4,50	22,30	17,50	46,00	2,00		
	2.1.2	Construction du Petawatt phases 2 et 3		10,00				12,00	6,00	
	2.1.3	COLA2		1,30				1,00	0,00	
	2.1.4	Création d'un centre technologique sur le thème du laser et de la photonique "Alphanov"		2,50				8,00	2,00	
	2.1.5	Création d'une plate-forme caractérisation des matériaux formulés intelligents (ICMCB)		2,50				5,00	1,50	
	2.1.6	Recherche sur les nanomatériaux pôle 4N et nanocomposites thermostructuraux		1,50				2,50	1,50	
→ Priorité 2.2										
Biologie-santé, neurosciences et biodiversité végétale et animale	2.2.1	Programme de recherche et transfert CAP Forest Forêt-Bois		2,87	11,80	23,10		2,40		
	2.2.2	Programme R & D Vigne et Vins		0,00				2,10	1,00	
	2.2.3	Construction d'une halle technique à Mont-de-Marsan		0,00				0,50	0,00	
	2.2.4	Neuropôle		3,50				5,00	2,50	
	2.2.5	Institut en bio imagerie de l'homme et du vivant		2,50				5,00	2,50	
	2.2.6	Plates-formes "Génopôle"		2,93				3,00	1,07	
	2.2.7	Plate-forme d'innovation biomédicale Xavier Arnozan		0,00				3,00	1,00	
→ Priorité 2.3										
Environnement, énergie, eau et sciences de l'univers	2.3.1	Equipements pour des programmes de recherche en faveur des énergies renouvelables		1,00	6,10	16,00		1,00		
	2.3.2	Pôle analyse environnement (UPPA et Bordeaux 1)		1,50				2,00	1,00	
	2.3.3	Développement d'un pôle océanographique pluridisciplinaire		0,70				8,00	1,00	
	2.3.4	Projet hydrobiologique St-Pée-sur-Nivelle (INRA) et St-Seurin-sur-l'Isle (CEMAGREF)		2,90				4,00	4,00	
	2.3.5	Projet Ecobag		0,00				1,00	0,00	
→ Priorité 2.4										
Transferts technologiques	2.4.1	Développement de l'Agence régionale de l'innovation "Innovalis Aquitaine"		3,50	8,80	17,60		4,00		
	2.4.2	Plate-forme de transfert de technologies adossée aux pôles de compétitivité (UPPA)		0,50				1,00	1,00	
	2.4.3	Développement des centres de recherche techniques et plates-formes technologiques		4,00				9,00	5,00	
	2.4.4	Projet ECRIN		0,00				1,00	0,00	
	2.4.5	Aquitaine Valo et insertion professionnel (entrepreneuriat)		0,80				0,80	1,60	
→ Priorité 2.5										
Valorisation culturelle et diffusion de l'information scientifique	2.5.1	CCSTI (Lacq Odysée, Cap Sciences, Créasciences) et ARCHEOGRID (Ausonius)		3,00		3,00	2,50			
→ Divers										
Recherche en droit et en économie (UPPA)		Soutien à la recherche		0,00		4,00	0,00			
<b>Total en M euros</b>					<b>52,00</b>	<b>109,70</b>	<b>44,57</b>			

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)

**GRAND PROJET N°3 : AMELIORER LA VIE ETUDIANTE ET MODERNISER LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES
<b>→ Priorité 3.1</b>								
Vie étudiante	3.1.1	Restauration (Carrière, BAB)	8,00	16,00	4,00	18,50		
	3.1.2	Réhabilitation de logements	8,00		14,50			
<b>→ Priorité 3.2</b>								
PRES « Université de Bordeaux » et aménagement des campus	3.2.1	Cité des Ingénieurs	5,00	8,00	13,00	28,00	3,00	
	3.2.2	Aménagement des campus, notamment celui de Gradignan-Pessac-Talence	3,00		15,00			
<b>→ Priorité 3.3</b>								
Mise au standard européen des sites universitaires	3.3.1	Bordeaux 1		42,00	23,3 (*)			
	3.3.2	Bordeaux 2, dont restructuration Victoire				1,00		
	3.3.3	Bordeaux 3, dont Maison des Langues et des Cultures						
	3.3.4	Bordeaux 4, dont pôle juridique						
	3.3.5	UPPA, dont Nive/Montaury						
<b>Total en M euros</b>				<b>66,00</b>	<b>69,80</b>	<b>4,00</b>		

(\*) La participation du Conseil régional se répartit en 7 M€ pour la Maison des Langues et des Cultures, 8 M€ pour la mise au standard européen de bâtiments dévolus à des activités de recherche et 8,3 M€ pour la restructuration de la Victoire et le pôle juridique et judiciaire

*Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)*

GRAND PROJET N°4 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET FAVORISER L'EMPLOI									
EMPLOI	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES	
→ Priorité 4.1									
Veille, information et orientation	4.1.1	IROM (investissement)		0,00	3,60	8,00	13,25	2,00	
	4.1.2	IROM (fonctionnement) OREF, CARIF, Observatoire des mutations économiques		3,60		5,25		0,00	
→ Priorité 4.2									
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	4.2.1	ARACT		1,00		1,00	0,00		
→ Priorité 4.3									
Développement des compétences (pôles de compétitivité et territoires fragiles)	4.3.1	Développement des formations et des qualifications (VAE, ADIE)		4,50	8,00	3,27	8,57	1,23	
	4.3.2	Equipements AFPA		2,10		1,80		2,80	
	4.3.3	Formations liées aux pôles de compétitivité		1,40		3,50		0,00	
→ Priorité 4.4									
Accessibilité à la formation	4.4.1	Formation ouverte et à distance		2,30	4,80	1,56	3,31	0,51	
	4.4.2	Acquisition des savoirs de base		2,50		1,75		2,75	
<b>Total en M euros</b>				<b>17,40</b>		<b>26,13</b>	<b>9,29</b>		

*Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)*

GRAND PROJET N°5 : SOUTENIR LA COMPETITIVITE DES FILIERES FORET-BOIS ET AGRICOLES										
FILIERES FORET-BOIS ET AGRICOLES	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT		REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES	
→ Priorité 5.1										
Mobilisation et première transformation du bois	5.1.1	Desserte et récolte du bois		2,87	4,97	3,00	3,00	2,38		
	5.1.2	Première transformation		2,10		0,00		0,00		
→ Priorité 5.2										
Modernisation des exploitations pour une agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine	5.2.1	Plan de modernisation bâtiments d'élevage (AREA élevage)		13,90	20,16	22,00	30,00	20,20		
	5.2.2	Plan végétal pour l'environnement végétal (AREA végétal)		6,26		8,00		9,10		
→ Priorité 5.3										
Valorisation des productions, renforcement des capacités exportatrices	5.3.1	Soutien aux filières		22,888		23,00		0,00		
→ Priorité 5.4										
Plan « serres énergies »	5.4.1	Mise en place du Plan « serres énergies »		2,00		5,00		0,00		
→ Priorité 5.5										
Installation des agriculteurs	5.5.1	Aides à l'installation		19,80		9,00		0,00		
<b>Total en M euros</b>				<b>69,818</b>		<b>70,00</b>		<b>31,68</b>		

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)

GRAND PROJET N°6 : DEVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS ET LE FRET FERROVIAIRE ET MARITIME												
TRANSPORTS	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	AUTRES COLLECTIVITES	EUROPE	RFF	PAB	AUTRES OPERATEURS		
→ Priorité 6.1												
Lignes nouvelles à haute performance	6.1.1	LGV Tours-Bordeaux(*)	30,55	10,75	17,00	6,60	14,65	6,60	0,00	6,60		
	6.1.2	SEA Bordeaux-Espagne	50,00	6,25		6,25		25,00	6,25			
	6.1.3	LGV Bordeaux-Toulouse(**)	5,40	0,00		1,80		1,80	0,00	1,80		
→ Priorité 6.2												
Corridor ferroviaire atlantique + protections phoniques hors CPER	6.2.1	Bouchon ferroviaire Bordeaux	65,00	14,15	85,65	11,85	80,85	10,74	6,50	21,76		
	6.2.2	Capacité Bordeaux Espagne	155,00	46,50		46,50		0,00	38,75	23,25		
	6.2.3	Autoroute ferroviaire	65,00	25,00		22,50		1,50	10,00	3,00		3,00
→ Priorité 6.3												
Report modal marchandises sur le Corridor atlantique	6.3.1	Mouguerre	15,00	1,00	15,84	3,75	15,38	4,00	2,50	0,00	3,75	
	6.3.2	Port de Bordeaux	61,55	14,84		11,63		8,78	4,18	1,35	20,77	
→ Priorité 6.4												
Multimodalité et modernisation des voies ferrées d'intérêt régional	6.4.1	Dax-Pau	5,00	2,30	57,883	2,30	83,333	0,40		0,00		
	6.4.2	Pau-Oloron	35,00	13,125		13,125		0,00		8,75		
	6.4.3	Bayonne- St-Jean-Pied-de-Port (Cambo)	18,50	4,625		4,625		4,625		4,625		
	6.4.4	Libourne-Bergerac-Sarlat Périgueux-Agen	70,00	22,083		22,083		0,00		25,834		
	6.4.5	Bordeaux-Langon	14,00	5,95		5,95		0,00		2,10		
	6.4.6	Voie ferrée de ceinture	23,00	5,75		5,75		0,00		11,50		
	6.4.7	Pôles d'échanges	40,50	4,05		9,50		14,80	8,10	0,00	4,05	
	6.4.8	Tram-train du Médoc	70,00	0,00		20,00		50,00		0,00		
→ Priorité 6.5												
Etudes	6.5.1	Préparation prochain CPER	4,131	1,377	1,627	1,377	1,627	1,377	0,00	0,00		
	6.5.2	Concession Pau-Canfranc	1,00	0,25		0,25		0,00	0,50	0,00		
<b>Total en M euros</b>			<b>728,631</b>	<b>178,00</b>		<b>195,84</b>		<b>110,872</b>	<b>95,530</b>	<b>116,819</b>	<b>20,77</b>	<b>10,80</b>

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)

(\*) dont 4,15 M€ de part Etat pour Poitou-Charentes

(\*\*) 1,8 M€ de part Etat dans CPER Midi-Pyrénées

Projet

GRAND PROJET N°7 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN ELEMENT MAJEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUITAINE										
ENVIRONNEMENT	ACTIONS		COUT TOTAL CPER	ETAT (DONT AGENCES)		REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES	
→ Priorité 7.1										
Une démarche de développement durable	7.1.1	Agenda 21 ou assimilés		0,70		0,30	0,00			
→ Priorité 7.2										
Un Plan climat régional ambitieux	7.2.1	Plan climat		22,00	26,00 (26)	22,00	26,00	37,35	51,35	
	7.2.2	Consommations et productions durables		4,00		4,00		14,00		
→ Priorité 7.3										
Un plan de gestion qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	7.3.1	Préservation des milieux		15,00	64,00 (57)	5,00	25,00	4,50	4,50	
	7.3.2	Gestion de la ressource		19,00		20,00		0,00		
	7.3.3	Pollutions diffuses		12,00		0,00		0,00		
	7.3.4	Pollutions industrielles		18,00		0,00		0,00		
→ Priorité 7.4										
La diffusion d'une culture du risque	7.4.1	Risque naturel		7,10	11,65	0,70	2,70	2,80	11,50	
	7.4.2	Risque industriel								
	7.4.3	Risque feux de forêt		4,55		2,00		8,70		
<b>Total en M euros</b>										
				102,35		54,00		62,35		

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)

**GRAND PROJET N°8 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL AQUITAIN**

PATRIMOINE	ACTIONS	COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	EUROPE	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES	AUTRES
<b>→ Priorité 8.1</b>								
Mise en valeur du patrimoine de la vallée de la Vézère	8.1.1	Château de Campagne	4,40	7,60	0,00	3,5		
	8.1.2	Grottes de Lascaux	1,00		1,00			
	8.1.3	Pôle international Préhistoire Les Eysies	1,00		0,90			
	8.1.4	Pôle international Préhistoire Montignac	0,00		0,40			
	8.1.5	Vallée de la Vézère	1,20		1,20			
<b>→ Priorité 8.2</b>								
Patrimoine culturel	8.2.1	Auditorium de Bordeaux	7,00	20,00	1,50	15,60		
	8.2.2	Médiathèque de Bordeaux	3,00		0,00			
	8.2.3	Médiathèque de Pau	7,00		1,60			
	8.2.4	BNSA	2,00		2,00			
	8.2.5	FRAC*			8,00			
	8.2.6	Formations supérieures	1,00		1,00			
	8.2.7	Protocole librairie édition			1,50			
<b>→ Priorité 8.3</b>								
Patrimoine naturel	8.3.1	Parcs naturels régionaux	0,80	3,88	5,33	8,08	<i>FEADER</i>	0,40 (**)
	8.3.2	Estuaire de la Gironde	0,26		0,25		3,80 (***)	
	8.3.3	Sites Dordogne et Lot-et-Garonne	0,50		0,50			
	8.3.4	Observation de la faune	0,52		0,00			
	8.3.5	Observation tourisme	0,30		0,50			
	8.3.6	Vélo routes voies vertes	1,50		1,50			
<b>Total en M euros</b>			<b>31,48</b>	<b>27,18</b>				

(\*) : Financement des études à parité

(\*\*) : Financement du parc naturel régional Périgord Limousin *in* CPER Limousin

(\*\*\*) : Conservatoire du littoral

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, Projet

**GRAND PROJET N°9 : PROMOUVOIR UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DU LITTORAL AQUITAIN**

LITTORAL	ACTIONS	COUT TOTAL CPER	ETAT	REGION	EUROPE (FEDER)	DEPARTEMENTS	AUTRES COLLECTIVITES	AUTRES
<b>→ Priorité 9.1</b>								
Connaissance et observation maritimes et littorales (dont GIP littoral)	9.1.1	GIP Littoral	0,60	1,40	0,60	1,40	0,00	
	9.1.2	Observatoire de la côte aquitaine	0,80		0,80		1,90	
<b>→ Priorité 9.2</b>								
Préservation de l'environnement et accueil du public	9.2.1	Grands sites naturels dont : Dune du Pyla Prés salés Ouest Domaine de Certes Courant d'Huchet Côte landaise Corniche basque et Domaine d'Abbadia	4,33	8,33	4,00	8,00	2,50	6 (*)
	9.2.2	Accueil du public - pistes cyclables	4,00		4,00		0,00	
<b>→ Priorité 9.3</b>								
Développement des activités économiques du littoral	9.3.1	Conditions de travail des saisonniers	2,00	4,50	2,50	5,00	0,00	
	9.3.2	Filières économiques nouvelles	2,50		2,50		0,00	
<b>→ Priorité 9.4</b>								
Soutien à la pêche et à l'ostréiculture	9.4.1	Hydraulique et nettoyage du Bassin d'Arcachon	1,00	5,00	4,00	8,00	FEP	
	9.4.2	Filières pêche maritime et cultures marines	4,00		4,00		FEP	
<b>Total en M euros</b>			<b>19,23</b>		<b>22,40</b>		<b>4,40</b>	<b>6,00</b>

(\*) conservatoire du littoral

Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)

Projet

GRAND PROJET N°10 : RENFORCER LA RENOVATION URBAINE , LEVIER DE LA COHESION SOCIALE			
RENOVATION URBAINE	ACTIONS	ETAT (ANRU)	REGION
→ Priorité 10.1			
Groupe 1 déjà engagé	10.1.1	210,00	19,00
→ Priorité 10.2			
Groupe 2	10.2.1	60,00	35,50
→ Priorité 10.3			
Groupe 3	10.3.1	13,00	20,50
<b>Sous-total hors conventions déjà signées</b>		<b>73,00</b>	<b>56,00</b>

*Figurent en italique les financements envisagés ou annoncés, sous réserve de la décision correspondante de la collectivité ou de l'organe de programmation compétent (délibération, ...)*